

LARSEN #9



L'Entente Etudiante



FORMATION : COMMUNIQUÉ DE PRESSE : RÉINGÉNIERIE

TECHNOLOGIE : PHONAK VIRTO B TITANIUM

VIE ETUDIANTE : BILAN WEF : WEEK-END FORMATION

MÉTIER : DEVENIR DU MÉTIER D'AUDIOPROTHÉSISTE

APPAREILLAGE : SURDITÉ UNILATÉRALE



SAMU



**POLICE
GENDARMERIE**



**SAPEURS
POMPIERS**

Une urgence ?



ou



Envoyez un **SMS** au **114**

**114, numéro d'urgence
pour les personnes
avec des difficultés
à entendre ou à parler.**

URGENCE

114

114, le numéro unique et gratuit

pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques
pour contacter **par SMS ou fax** les **services d'urgence** :
SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18).

**[SI VOS PROCHES SONT CONCERNÉS
INFORMEZ-LES]**



+ D'INFOS

www.urgence114.fr



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Sommaire

Préface

Présentation Bureau	4
Edito	5

Vie Etudiante

Nouvelles BDE	6
WEIA : WeekEnd Inter Audio	8
La FNEA sur Twitter et Instagram	9
Bilan WEF : Week-End Formation	10
LARSEN#10	11

Technologie

Phonak Virto B Titanium	12
-------------------------------	----

Métier

Devenir du métier d'audioprothésiste	15
Transparence Métier	16

Formation

Choix Sujet de Mémoire	23
Formation en Apprentissage	25
Interview Master Neuroprothèse Sensorielle et Motrice	28
Communiqué de presse : Réingénierie	30

Appareillage

Surdit� Unilat�rale	32
---------------------------	----

Association

Association Audiplanet	36
Audition Solidarit�	38
Institut pour l'Audition	41
Journ�e Mondiale des Sourds	43
Oreille Blanche	48

**INTERSON
PROTAC**



D s le d part on a besoin de confiance et de soutien.
C'est pourquoi Interson Protac vous accompagne
d s vos premiers pas dans le monde de l'audioproth se.



www.interson-protac.com

1 Route d'Aubais - 30111 CONGENIES - FRANCE - audio@interson-protac.com - 04.66.80.22.89

Préface

Présentation du Bureau National

FNEA 2017 - 2018

**Sylvain
GOMES**

VP Général

3A Lyon



Thibaut DERRE

Président

3A Lyon



**Perrine
MORVAN**

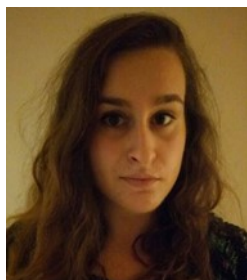
Secrétaire

3A Paris

**Audrey
VAZQUEZ**

**VP
Communication**

2A Nancy



Pauline ROGER

VP Formation

3A Cahors



**Christophe
TEULIER**

Trésorier

3A Cahors

**Agnès
DELOUSTAU**

VP Réseau

2A Montpellier



Vincent GULDEN

Webmaster

3A Lyon



**Matthis
REVERCHON**

VP Evènementiel

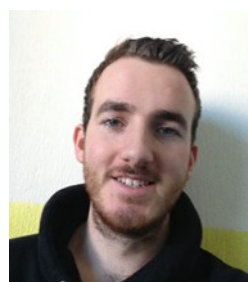
3A Lyon



**Marie Line
CHANG YONG**

VP Réseau

2A Nancy



Adrien LEROY

VP PCS

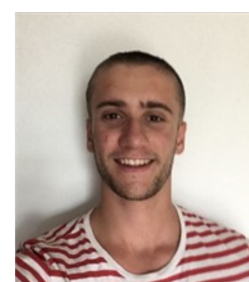
3A Fougères



Hélène CUPILLARD

VP PCS

3A Bordeaux



**Tanguy
DELMAS**

VP Evènementiel

2A Bordeaux

L'AVENIR PASSERA OBLIGATOIREMENT PAR NOUS : ÉTUDIANTS.



Thibaut DERRE

Président

3A Lyon

La FNEA existe depuis 5 ans et connaît chaque année un essor plus important. Un nouveau bureau a pris ses fonctions depuis le 1^{er} Juillet avec deux membres supplémentaires pour ce mandat. Nous avons créé un poste supplémentaire de vice-président événementiel. L'année dernière une seule personne s'occupait de ce poste mais la charge de travail était trop importante. Un poste de Vice-président

formation a également été pourvu, Il nous permettra d'être encore plus disponible auprès des BDE ainsi que pour le management au sein du bureau. De ce fait, la fonction de partenariat m'a été attribuée. Il nous semble plus pratique que le président s'en occupe même si les décisions sont gérées en interne par le bureau National et votées par les présidents de BDE (nos administrateurs). Nous pensons que cette nouvelle organisation nous permettra d'être plus présents pour jouer notre rôle principal : la représentation étudiante en étant plus proche des étudiants et plus réactifs aux actualités du métier.

La Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse a pour but de représenter les 600 étudiants en audioprothèse. La FNEA fait voter ses projets par les sept Bureaux Des Étudiants des écoles de France qui sont vecteurs de développement et de communication.

En 5 ans, la Fédération a connu une évolution incroyable à travers des projets tels que "Le Plan d'Action : l'Audioprothèse en Instituts Gériatologiques", mené l'année dernière par Roxane FILIPPI

De plus, la FNEA est aujourd'hui en bonne relation avec l'UNSAF et le Collège National d'Audioprothèse.

Mais recentrons les choses, les projets sont de plus en plus conséquents et aujourd'hui les étudiants portent un réel intérêt pour le travail qui y est fait.

Tout cela grâce à 13 personnes bénévoles qui œuvrent pour la fédération. Un travail qui demande de la réflexion et du temps. L'ensemble du bureau national cherche à représenter au mieux les étudiants et à faire prendre conscience du rôle que nous pouvons avoir dans la profession.

Nous sommes plus de 600 personnes et, nous avons la possibilité de représenter une seule et même voix. Nous voulons nous impliquer pour notre futur métier et pour notre formation, les défendre et être présents à des moments clés en ayant conscience que nous sommes les audioprothésistes de demain.

Je suis fier de mon équipe et du travail fourni par ces étudiants motivés au sein du bureau national. Nous ne demandons pas aux étudiants de fournir un travail dense, mais la FNEA se battra chaque année pour que les étudiants s'intéressent, réfléchissent et s'impliquent pour notre avenir respectif. Alors à nous, étudiants bénévoles, de défendre nos valeurs et d'aider les étudiants à s'impliquer dans ce beau métier qui sera bientôt le nôtre.

Toutes les écoles sont représentées dans le bureau national, qui ne cesse de grandir année après année. L'engouement est là c'est certain. Le week-end du 7 octobre, nous avons réalisé notre week-end de formation, où plus de 100 personnes étaient présentes. Il faut savoir qu'en France, on compte un peu plus de 60 étudiants en audioprothèse qui s'investissent dans l'associatif. Un week-end de formation avec une telle participation est un record sans précédent pour la FNEA.

Nous visons des taux record cette année en terme de participation sur nos événements et pour cela nous avons besoin des étudiants et de leur BDE.

Sans eux, nous ne sommes rien mais lorsque je vois le taux de participation au WEF, je me dis qu'une belle année nous attend. Et, qu'avec le bureau national de qualité qui est à mes côtés, je ferai tout pour dépasser nos objectifs. Nous nous attendons à vivre une année riche en émotions et en expérience. Nous espérons dépasser vos attentes et embellir cette cohésion nationale.

Pour finir, je remercie tous les acteurs qui participent à la FNEA, des professionnels en passant par les BDE jusqu'aux étudiants. Forts des félicitations obtenues après le WEF par les étudiants, nous repartons encore plus motivés.

Cohésion, motivation et rigueur sont les maîtres mots de la FNEA.

Auditivement,

DERRE Thibaut
Président de la FNEA

Mail : président.fnea@gmail.com

Les Nouvelles des Bureaux Des Etudiants



**Agnès
DELOUSTAU**
VP Réseau
2A Montpellier



**Marie Line
CHANG YONG**
VP Réseau
2A Nancy

Pour commencer cette nouvelle année universitaire, voici les nouveautés et les derniers événements des BDE depuis le larsen N°7.



« *Rester dans les traditions fougèreses tout en organisant de nouveaux événements pour le développement du BDE* » est l'objectif du nouveau bureau de l'**ADEAF** (Association Des Etudiants en Audioprothèse de Fougères) constitué en janvier 2017. Il est composé de huit membres avec Paul NORMAND comme président, et est prêt à accueillir les nouveaux arrivants.

L'ADEAF a fini l'année en organisant un événement pour les étudiants de troisième année avant

leur départ et en participant activement aux portes ouvertes de l'école. Ainsi, les étudiants ont pu proposer des tests auditifs aux visiteurs grâce aux audiomètres de l'école.

Le nouveau bureau de Nancy : l'**ADENA** (Association Des Etudiants Nancéiens en Audioprothèse) s'est constitué en décembre 2016 composé de cinq membres, avec Adrien HENRIOT à sa tête.



L'ADENA a alors organisé deux soirées. L'une pour le départ des étudiants de deuxième année en décembre et l'autre pour l'arrivée des étudiants de troisième année en janvier. Actuellement, le bureau se prépare pour l'arrivée des étudiants de première année mais aussi pour la mise en place de ses objectifs. D'une part, développer la prévention via la création d'un poste spécifique, et d'autre part, organiser des événements encore plus attractifs dans le but d'améliorer la vie étudiante des nancéiens.



A mi-chemin entre Fougères et Nancy, l'**AEAP** (Association des Etudiants d'Audioprothèse de Paris) présidée par Eva AYACHE et composée de seize étudiants

parisiens, souhaite faire perdurer le travail de l'ancien bureau et les derniers événements de l'année nous l'ont prouvé.

En mars dernier, l'AEAP a organisé une soirée de formation interactive sur les acouphènes avec Grand Audition. Régulièrement organisées, ces formations se déroulent sous forme d'échanges entre étudiants, audioprothésistes, médecins et internes ORL. Elles portent sur la réhabilitation auditive. Deux mois plus tard, l'AEAP et ses bénévoles ont renouvelé leur action auprès des enfants à l'Hôpital Des Nouragues ; action qui a pour objectif de dédramatiser le monde hospitalier.



Le nouveau bureau de l'**AGEAL** (Association Générale des Etudiants Audioprothésistes Lyonnais) s'est formé le 4 juin et comprend 15 membres dont le Président, Florian FOURTET. Mettre en avant les actions et les événements organisés par la FNEA auprès des étudiants audioprothésistes, et notamment ceux de première année, est l'une de leur priorité afin de développer le réseau inter-audio. De plus, ils souhaitent développer le réseau inter-filières avec l'aide de la fédération territoriale GAELIS (Groupement des Associations et Elus Etudiants, Indépendant et Solidaire). Une soirée paramédicale est d'ailleurs à prévoir.

Avant la passation, l'AGEAL a participé à la JNA (Journée Nationale de l'Audition) en réalisant des audiométries à la faculté et dans un lycée. Nous attendons donc avec impatience les nouveaux événements de ce nouveau bureau.



Du côté de Montpellier, l'association LFDB (Louis Fine et Daisy Bel) a vu l'élection de son nouveau bureau en février dernier. Elle est présidée pour l'année 2017-2018 par Julien LABADENS et comprend 12 personnes. Après un été de préparation, ce BDE est motivé plus que jamais pour faire bouger la vie étudiante. Ils veulent notamment développer les actions de prévention, de citoyenneté et de solidarité.

Quant aux événements majeurs, le Week-End d'Intégration aura lieu le week-end du 23-24 septembre dans un camping autour de Montpellier. Au programme, il

est prévu des activités sportives pour apprendre aux premières années à mieux se connaître et renforcer la cohésion. Il s'en suivra le gala de l'école d'audioprothèse qui se tiendra le 31 octobre. Un Week-End au Ski est également prévu mi-décembre comme l'année dernière.

Ce nouveau bureau souhaite proposer d'autres événements au cours de l'année universitaire en s'associant avec les BDE des étudiants d'orthophonie et de pharmacie de Montpellier.



Le CCC (Cahors Cochlée Club), l'association des étudiants de l'école de Cahors, a également changé de bureau en janvier dernier. La présidence a été reprise par Benjamin HERRERO. Le CCC comprend en tout 9 étudiants déterminés à pérenniser les projets instaurés par leurs prédécesseurs et à apporter de la nouveauté. Ce BDE souhaite en priorité améliorer leur communication pour étendre leur réseau et fidéliser leurs partenariats. Ainsi, ils viennent de créer une page Facebook.

Début septembre, le CCC a organisé une après-midi « intégration » avec une sortie accrobranche réunissant tous les étudiants de l'école. En collaborant avec l'école d'audioprothèse de Bordeaux, Cahors va organiser le Week-End d'Intégration et le Week-End au Ski. Cette année, une nouveauté a été mise en place avec le financement intégral d'un bus par le CCC pour le WEI. Comme l'année dernière, le BDE va s'occuper d'organiser le gala de l'école de Cahors.

Le CCC souhaite améliorer l'intégration de la nouvelle promotion des 1A au sein de l'école, de Cahors et de la famille audio. Ainsi, l'association souhaite participer à l'Ekiden, la course nocturne par équipe le samedi 11 novembre 2017 à Cahors. Elle veut également mettre en place un tutorat pour l'audiométrie, l'anatomie et l'audioprothèse et préparer une action PCS pour la Journée du Handicap.



L'ABEA (Association Bordelaise des Étudiants en Audioprothèse) a également changé de bureau en mars dernier. C'est Pauline DAL CORSO qui a repris la présidence. L'ABEA comprend 5 étudiants bordelais et a pour objectif majeur cette année de développer les actions de prévention. Pour cela, le nouveau bureau souhaite faire participer activement l'école de Bordeaux dans les actions de prévention auditive et de solidarité. L'ABEA a le projet d'agrandir son réseau de partenaires.

Le BDE a la lourde tâche d'organiser le premier gala de l'école d'audioprothèse de Bordeaux. Il aura lieu le 13 octobre prochain. Bordeaux et Cahors vont encore cette année collaborer ensemble pour organiser le WEI et le WESK. Cela permet aux étudiants de ces deux écoles d'apprendre à mieux se connaître.

L'ABEA veut mettre en place des portes ouvertes de l'école. L'association bordelaise a également l'intention de participer à une course à pied afin de récolter des fonds pour la Croix Rouge. Nul doute que Pauline et son bureau mèneront à bien ces projets.

Futurs audioprothésistes, découvrez

LE GROUPEMENT DES AUDIOS LIBÉRAUX

LE GROUPEMENT DES AUDIOS LIBÉRAUX,
VOUS PERMET DE CHOISIR VOTRE IMAGE :

 sonéo Concept clé en main, packagé et basé sur une accroche patientèle forte et bienveillante. Une image attrayante, dynamique et résolument jeune.	 SENSATION AUDITIVE Concept clé en main, traditionnel et haut de gamme à forte valeur ajoutée.	 SAP Filiale développement Concept du «tout sur mesure», à votre image. SAP vous propose de créer vos laboratoires à l'image que vous aurez choisi !
--	---	--

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ? CONTACTEZ- NOUS !

contact@les-audios-liberaux.fr **06 26 54 34 85**

www.les-audios-liberaux.fr



**Tanguy
DELMAS**
VP Évènementiel
2A Bordeaux

WEIA : WeekEnd Inter Audio

Le weekend inter audio (WEIA) s'est déroulé cet été du 22 au 25 juin, entre l'océan et bordeaux dans le village d'Hourtin. Ce weekend a pour but de rassembler les étudiants d'audioprothèse, afin de festoyer et créer des liens inter écoles, mais aussi de pouvoir se former grâce à nos partenaires intervenants. C'est avec plaisir que

la FNEA a pu rassembler une cinquantaine d'étudiants avec des représentants de chaque école.

Cette année le sujet des formations portait sur l'ouverture d'un centre. Pour cela nos partenaires ont évoqué ce sujet sous différents angles, à travers des ateliers participatifs de 55 minutes.

Les formations ont débuté le vendredi matin après un bel accueil de la FNEA la veille, par Oticon / Bernafon qui sont intervenus sur la psychologie du patient, suivi de Acuitis qui nous a fait réfléchir sur la synergie optique / audioprothèse, puis de Phonak qui nous a montré comment dépister une panne en chaine de mesure, et enfin par Audio 2000 qui a tenu un discours sur le business plan pour clôturer cette matinée de formation.

Après s'être ravitaillé et reposé, nous avons pu réattaquer les ateliers avec Sonance qui nous a montré comment réaliser une étude de marché, puis par Biotone qui nous a parlé de hubson. Après une pause fraîcheur, Otometrics nous a fait aménager un laboratoire tout en respectant les normes, et Sensation auditive a bouclé les formations par les pièges de l'installation.

S'est suivi une présentation de l'enseigne Krys audition, et un apéritif des régions où une boisson de chaque école a pu être siroté autour d'un repas offert par notre partenaire Krys.

Nous remercions chaleureusement tous nos partenaires intervenants pour leurs ateliers, qui ont su vous captiver et éveiller votre curiosité, ainsi que pour leur implication.

Durant cette journée nous avons jongler entre ateliers et détente, pour finir en beauté avec une soirée orchestré par la FNEA.

Le samedi matin après un réveil en douceur une assemblée générale a été tenu, lors de cette assemblée un récapitulatif des actions menées par l'ancien bureau de la

FNEA durant son mandat nous a été partagé, avant de laisser la place aux jeunes. En effet le nouveau bureau de FNEA a été présenté aux admins qui ont alors élus le bureau 2017-2018, puis les projets de ce nouveau mandat ont été votés.

Le samedi après-midi nous avions quartier libre, nous avons pu échanger sur les formations de la veille, et profiter de la piscine, des terrains de pétanques, du bar, d'un espace coiffure et d'un ventrigrisse. Avant de se retrouver sur la plage du lac d'Hourtin pour jouer au rugby, au foot, se baigner, et profiter ensemble d'un repas en bord de lac. Puis pour conclure ce weekend festif en beauté une soirée « rubik's cube » a eu lieu, ce qui nous a laissé apercevoir sous quelques jupes de belles gambettes velue pour notre grand bonheur.

Les étudiants sont repartis tant bien que mal dimanche matin, de bonne humeur et avec de nombreux souvenirs.

Cet événement a été une grande réussite pour la FNEA, car vous avez su faire preuve de maturité lors des formations aux quelles vous avez participé avec enthousiasme, mais aussi d'une maturité minorée dans les moments de détente et de camaraderies.

C'est grâce à vous que la FNEA compte de plus en plus de monde dans leurs événements et nous vous remercions pour cette implication.

PS : On vous attend beaucoup plus nombreux pour la prochaine édition, qui se déroulera du 29 Juin au 1er Juillet 2018, car tout le monde sait que ça sera mieux l'année prochaine !



La FNEA sur Twitter et Instagram

Nous avons l'honneur de vous annoncer que vous pouvez maintenant nous suivre sur Twitter et sur Instagram. (fnea_audio)



Pour connaître nos actualités et nous contacter, vous pouvez :

- Likez notre page Facebook : FNEA
- Aller sur notre site : FNEA.org
- Nous suivre sur Twitter FNEA et Instagram FNEA_audio

Mais qu'est-ce que la FNEA ?

La Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse (FNEA) est l'association rassemblant l'ensemble des étudiants en vue du Diplôme d'Etat d'audioprothésiste.

Elle rassemble les bureaux étudiants de toutes les écoles de France : L'ABEA (Association Bordelaise des Etudiants en Audioprothèse), Le Cahors Cochlée Club, l'ADEAF (Association Des Etudiants en Audioprothèse de Fougères), l'AGEAL (Association Générale des Etudiants Audioprothésiste Lyonnais), le LFDB (Louis Fine & Daisy Bel), l'ADENA (Association Des Etudiants Nancéens en Audioprothèse) et l'AEAP (Association Etudiantes des Audioprothésiste de Paris).

La fédération a pour but de faciliter les rencontres et les échanges entre les écoles et de défendre notre formation. Par l'intermédiaire de la FNEA les étudiants peuvent donner leur avis et participer aux débats.

Pour cette année, chaque école est représentée par un ou plusieurs étudiants.

Les grands rassemblements de cette année :

Le premier rassemblement est le WEF (Week-End de Formation) permettant aux étudiants d'apprendre à organiser leurs projets associatifs. Puis nous serons aussi présents au EPU ainsi qu'au Congrès. Pour finir, la FNEA propose en fin d'année un congrès étudiants LE WEIA (WeekEnd Inter-Audio).

DYNAMIC Audio®

Le logiciel Expert à votre Service



- ✓ Intuitif
- ✓ Complet
- ✓ Flexible



04.42.64.28.46

contact@ipa-technologies.fr
www.dynamicaudio.fr



Bilan du WEF : Week-End Formation

Le Week-End de Formation (WEF) de la FNEA s'est déroulé du 6 au 8 Octobre à Lyon.

Nous avons accueillis les étudiants à l'auberge HI-LYON situé dans le vieux Lyon à partir de 15h le Vendredi 8. L'auberge proposait un magnifique panorama sur la belle ville de Lyon.

Un repas d'arrivée a été préparé en amont à l'auberge. Après le repas, nous sommes allés au bar hell's kitchen situé à hôtel de ville, afin de passer un moment convivial.

Les formations commencèrent à l'ISTR le lendemain à partir de 8h. Elles portaient sur les différentes facettes de la vie associative, telles que la trésorerie, les partenariats, l'évènementiel, les réseaux, et la communication. Un repas était mis à disposition dans le locaux.

L'Assemblée Générale s'est déroulée à la suite de ses formations, des points importants telle que la réingénierie de la formation ont été abordés.

Tous les étudiants se retrouvaient à l'auberge après l'AG afin de partager un apéritif des régions plus que convivial, sur la terrasse de notre auberge, offrant une vue spectaculaire à nos étudiants.

Des fajitas ont été préparés par la FNEA pour donner de la force à nos étudiants afin de surmonter l'épreuve qui les attendait : une soirée au Flamenco Rock, une boîte de nuit que nous avons privatisée, située sur les quais de Saône.

La soirée s'est déroulée à merveille, ce qui a permis à nos étudiants de se rencontrer dans un environnement plus conviviale.

Le Dimanche matin dès l'aube, une visite touristique a été réalisée avec tous les étudiants, afin de découvrir des entités clés de la belle ville Lyonnaise, comme la Cathédrale de Fourvière ou encore le Théâtre Antique.

Le WEF se clôtura sur une dégustation de Pizza de goûts divers et variés.

Le Bilan Moral de ce WEF est plus que positif car depuis la création de la FNEA, nous n'avions jamais vue autant d'étudiants impliqués dans un tel événement associatif, félicitation à vous et mille fois merci !





**Vincent
GULDEN**
Webmaster
3A Lyon

LARSEN#10

Envie de partager un fait marquant de votre école, ou tout simplement de partager des informations intéressantes apprises lors d'un congrès auquel peu de personnes ont pu participer, n'hésitez pas à nous contacter pour rédiger un article ou nous proposer un sujet à mettre en page dans votre revue étudiante LARSEN.

Pour ce faire vous pouvez d'ores et déjà nous envoyer un mail aux adresses suivantes :

Secrtaire.fnea@gmail.com

ou

Webmaster.fnea@gmail.com

C.N.A
Collège National d'Audioprothèse

Organisé par le Collège National d'Audioprothèse
et les Directeurs d'Enseignement d'Audioprothèse

XXII^E ENSEIGNEMENT POST- UNIVERSITAIRE

LE FUTUR DE L'AUDIOPROTHESE :
QUELS PATIENTS, QUELS ACTES
AVEC QUELLES TECHNOLOGIES ?

1 et 2 décembre 2017

Centre des Congrès de La Villette

Cité des Sciences et de l'Industrie
30, avenue Corentin Cariou - 75019 Paris

www.college-nat-audio.fr

Secrétariat d'organisation
et d'inscriptions :
ANT Congrès
audioepu2017@ant-congres.com

Soirée à l'Enseignement Post Universitaire

Vendredi 1er Décembre



**Park Avenue
29 Avenue
Corentin Cariou
75019 Paris**

Phonak Virto™ B-Titanium



**Marie Line
CHANG YONG**
VP Réseau
2A Nancy

Depuis plus de 70 ans, Phonak a pour but de lutter contre la stigmatisation dont souffrent les porteurs d'aides auditives et de concevoir des moyens innovants afin de leur rendre l'audition la plus authentique possible. Pour cela, Phonak s'investit chaque jour pour le lancement de ses dernières solutions auditives tout en essayant de les rendre de plus en plus performantes avec par exemple, la sortie en 2017 de l'aide auditive Phonak Virto™ B-Titanium.

L'aide auditive Phonak Virto™ B-Titanium

Ce nouveau produit est une prothèse auditive intra-auriculaire sur mesure alimentée par une pile 10 et possédant un bouton intégré pour le changement de programme et le réglage de volume. C'est un dispositif omnidirectionnel avec fonctionnalité sans fil. Point fort de ce produit, sa conception en titane qui lui confère solidité (15 fois plus solide qu'une coque en acrylique), finesse (0,2 millimètres soit la moitié de l'épaisseur d'une coque acrylique), légèreté et qualité médicale.

A noter qu'il s'agit de la plus petite aide auditive conçue par Phonak grâce à ses composants électroniques et son

microphone intégré réduits. De plus, le patient a la possibilité de choisir la combinaison de couleurs qu'il souhaite : noire / gris titane à attribuer à la coque et à la face plate.

L'ensemble de ces facteurs n'est pas négligeable et procure au patient discrétion, confort et fiabilité. Grâce à ses deux niveaux de performances (Premium B90 et Avancé B70), cette aide auditive peut s'utiliser pour les pertes légères à sévères.

Fabrication de l'aide auditive Phonak Virto™ B-Titanium

- Prise d'empreinte chez l'audioprothésiste et envoi de celle-ci pour lancer la fabrication
- Numérisation laser de l'empreinte qui permet d'établir une conception virtuelle de l'intra-auriculaire et par conséquent augmenter la précision
- Fabrication numérique de la coque
- Découpe au laser de la face plate
- Assemblage
- Finition (polissage, vernissage...) et contrôle

Le Phonak MiniControl

Il s'agit d'un accessoire optionnel qui permet au patient de changer les réglages de son appareil auditif grâce à un aimant. Il est programmé de manière personnalisée lors du rendez-vous avec l'audioprothésiste. L'utilisation du Phonak MiniControl est simple : l'aimant doit être approché de l'aide auditive en marche par le conduit mais sans la toucher. Lorsque le bon programme a été sélectionné ou que le volume voulu est atteint, il suffit de retirer le MiniControl.

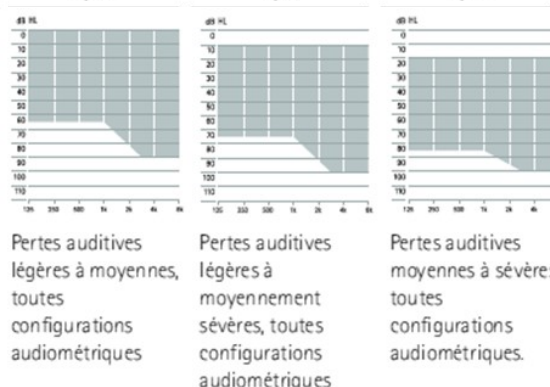


Niveau de puissance

		M	P	SP
Niveau de sortie max. (dB SPL)	Coupleur 2 cm³	109	115	119
	Simulateur d'oreille	120	125	129
Gain maximum (dB)	Coupleur 2 cm³	40	50	60
	Simulateur d'oreille	50	60	70
Bande passante (Hz)	Coupleur 2 cm³	<100 - 7000	<100 - 6700	<100 - 7000
Courant de fonctionnement (mA)	Coupleur 2 cm³	0,95	1,00	0,95
Plage d'application				

Données techniques Phonak Virto™ B-Titanium

Les interfaces utilisées par l'audioprothésiste sont le câble de programmation, NOAHLINK, HI-PRO et HI-PRO2.





Un projet d'installation?

Rejoignez la CDA,
le partenaire de votre réussite

En rejoignant la **CDA** (Centrale des Audioprothésistes),
1^{er} groupement d'indépendants, vous êtes assuré de :

- **Rester libre et indépendant**, en adhérant **gratuitement** et sans contraintes,
- Bénéficier d'un **soutien** dans votre projet d'installation :
études de marché, business plan, conseil en marketing et communication, ...
et au quotidien : relations médicales, conseil juridique, assurance, formations...
- **Optimiser votre rentabilité** grâce à des conditions commerciales compétitives,
de **délais de paiement** ...
- Être **présent gratuitement sur les sites grand public** :
Laudioprothesiste.fr, Testauditif.fr et Lappareillauditif.fr.

Et de pouvoir adhérer au réseau **||| VOXODIO**,
exclusif aux audioprothésistes indépendants.



Contact : Ghislaine DOMERGUE - Tél. 01 42 46 45 35 - oda@odo.fr

www.cda.fr



L'avenir de la profession
c'est
VOUS

Audioprothésistes indépendants

Des audioprothésistes exigeants, fiers d'exercer
un métier hautement technique et conscients
de ses enjeux de santé publique, s'unissent
librement pour créer une dynamique positive.
Ensemble, ils entendent développer leur activité en
la fondant sur la qualité de service et la relation de
confiance avec leur patient, sur une connaissance
pointue de leur profession et une vraie autonomie
de choix, dans le respect déontologique et la
collaboration avec les médecins ORL.

sonance
AUDITION

ENTRE NOUS, IL Y A L'ÉCOUTE.

www.sonance-audition.fr



Henri Boudier
15 boulevard de la République - 92000 Nanterre
port. 01 47 22 26 34

Contactez-nous

DYNAMIC Audio®

www.dynamicaudio.fr

Le logiciel expert
au service des
audioprothésistes



Le seul courtier à
vocation européenne
exclusivement dédié
à l'assurance
**des aides
auditives.**

Comptabilité, Assurance, Administratif, Suivi Commercial... **SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !**

DYNAMIC Audio® et **MARK'ASSUR** travaillent ensemble pour
vous offrir une solution clé en main, rapide et efficace :

DYNAMIC Audio® gère votre :

- COMPTABILITÉ (caisse, lien avec votre comptable)
- LIAISON NOAH
- AGENDA (version SMARTPHONE gratuite)
- FICHIER CLIENTS (gestion complète de votre laboratoire)
- TÉLÉTRANSMISSION SESAM VITALE 1.40 + SCOR

MARK'ASSUR vous offre :

- Des formules **SUR-MESURE** ou **STANDARD**
- PERTE/VOL/CASSE** même pendant le prêt
- Un **ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE PERSONNALISÉ**
- Une **ÉQUIPE COMPOSÉE DE PROS DE L'AUDIO ET DE L'ASSURANCE**

La passerelle **DYNAMIC Audio® / MARK'ASSUR**
vous permet de gérer en un clic vos adhésions et déclarations de sinistres*.
Réduisez la paperasse et gagnez du temps !

* Module en cours de développement.

MARK'ASSUR est le nom commercial de DEURONA S.A.S.
Société de Courtage d'Assurance au capital de 30.000 €
46 route de Paris, 76 240 Le Mesnil Esnard - RCS Rouen 510 669 823
APE : 672 Z - Immatriculation ORIAS : 09 049 435
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie
Financière conformes à l'article L 530-1 & 2
du Code des Assurances

MARK'ASSUR
Société de Courtage d'Assurance
46 route de Paris
76240 Le Mesnil Esnard
Tél: 0810.400.484
www.markassur.com
contact@markassur.com

Devenir du métier d'audioprothésiste



**Christophe
TEULIER**
Trésorier
3A Cahors

Le 4 juillet dernier, l'actuel Premier Ministre Edouard Philippe a confirmé le souhait du gouvernement de se diriger vers un remboursement à 100% des prothèses auditives au terme du quinquennat. Quels sont les enjeux de cette déclaration? Quels changements va-t-on voir s'opérer au sein de notre profession et quelles seront les solutions proposées par le gouvernement ?

Petit rappel, le prix d'un appareil auditif en France est de l'ordre de 1 500 euros en moyenne par oreille. Coût qui reste très attractif au niveau de l'Europe (Etude EuroTrak 2015). Le bémol demeure au niveau du remboursement qui est très faible puisqu'il est de 119 euros par oreille contre 840 euros en Allemagne, 600 euros en Suisse et même 100% dans certains pays Nordique où les prix sont plus élevés.

De plus, récemment, l'étude AMEVIA montre qu'un déclin cognitif accéléré peut être lié à une déficience auditive (2015) et que le coût du déficit auditif s'élève à 23,4 milliards d'euros en France (étude médico-économique de Laurence Hartmann et Jean de Kervasdoué, 2016). La déficience auditive est donc aujourd'hui un enjeu sanitaire et social important.

Monsieur Emmanuel Macron tient à arriver à un reste à charge zéro pour le patient d'ici 2022. Mais de quelles solutions dispose-t-il ?

Tout d'abord celui-ci peut simplement augmenter le remboursement de base de la sécurité sociale. Mais cette idée reste utopique au vu de la politique mise en place, qui est celle de faire des économies. Néanmoins, un remboursement à 100% des appareils auditifs serait nettement inférieur à un coût de 23,4 milliards d'euros.

La seconde solution est d'augmenter le remboursement de la mutuelle complémentaire. Cependant avec cette augmentation, les patients pourraient voir leurs cotisations annuelles croître. Ils ne seraient donc pas bénéficiaires sur le long terme.

Monsieur Emmanuel Macron pense qu'il est nécessaire de faire relever la concurrence. Ce que recommande d'ailleurs la HAC (Haute Autorité de la Concurrence) qui a récemment effectué un rapport sur le

secteur. C'est d'ailleurs ce qui est réalisé pour la future année 2017/2018, avec une augmentation de 44 places pour postuler au diplôme d'audioprothésiste et de la création d'une nouvelle école pour l'année 2018/2019.

Selon Monsieur Luis Godinho, président de l'UNSAF (Syndicat National des Audioprothésistes), le numerus clausus est réévalué tous les ans pour répondre aux attentes du marché. Il n'y a donc pas de raison particulière à le supprimer, celui-ci semble cohérent à l'évolution du marché et se porte garant au niveau de la qualité de l'enseignement.

Le dernier point abordé porte sur la séparation du coût de l'appareillage et de la prestation de l'audioprothésiste. Ce point permettrait en effet, de baisser le reste à charge pour le patient et de trouver le bon compromis entre le prix de l'appareillage et le gage de qualité du service rendu de l'audioprothésiste.



CET HOMME PEUT VOUS FAIRE CHANGER DE VIE

Joachim est comme vous un Audioprothésiste de talent, dans le cadre de notre croissance, il recrute des pros diplômés comme vous et ce qu'il a à vous proposer peut changer votre vie. Avec 600 Centres en France, Amplifon est le premier réseau d'Audioprothésistes de France avec 350 professionnels dévoués à la santé et au bien-être auditif de nos clients.

Vous êtes Audioprothésiste diplômé, avec ou sans expérience, regardez l'avenir en mettant toutes les chances de votre côté : formation, accompagnement, perspectives d'évolution...

Amplifon, c'est une autre idée de votre métier, une idée qui en fait le plus beau des métiers.

REJOIGNEZ-NOUS SUR
careers.amplifon.com/web/france

amplifon



**Hélène
CUPILLARD**
VP PCS
3A Bordeaux

Transparence Métier

L'Audioprothésiste exerce une profession de santé soumise au cadre juridique défini par le Code de la Santé Publique (CSP). Ce cadre à respecter ne se limite pas aux professionnels, mais s'étend également aux professionnels en devenir que sont les étudiants.

Dès la 1ère année d'étude nous sommes en relation avec les fabricants d'aides auditives, via leurs

représentants, qui nous invitent à participer aux différents événements qu'ils organisent. Tous ces échanges professionnels respectent un cadre juridique de transparence qu'il nous semblait intéressant, dans ce numéro du larsen, de vous faire découvrir.

Petite histoire de la transparence française dans le domaine de la santé

Tout débute en janvier 1993 avec l'adoption de la loi anti-cadeaux qui interdisait à certains professionnels de santé de recevoir des avantages en nature ou en espèces, d'une façon directe ou indirecte, de la part d'entreprises qui produisent ou commercialisent des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale.

En 2010 éclate le scandale sanitaire du médiateur. A cette occasion, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) dans son rapport, pointe les défaillances de l'AFSSAPS (l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) et des autorités sanitaires. Pour protéger et regagner la confiance des citoyens envers le système de santé français, des réflexions sont menées par le Ministère des Solidarités et de la Santé et aboutissent à l'adoption de la loi du 29 décembre 2011 : loi de renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, dite Loi Bertrand. De cette loi est née la base de données Transparence-santé. Depuis, des modifications de ces 2 lois ont été adoptées, c'est pourquoi les professionnels de santé concernés devraient s'en tenir informés..

Qu'est-ce que la loi anti-cadeaux ?

Comme décrit plus haut, il s'agit d'une loi qui interdisait aux professionnels de santé suivant : chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures et podologues (nous remarquerons que la profession d'audioprothésiste

n'était alors pas concernée par cette loi), de recevoir des avantages en nature ou en espèces, d'une façon directe ou indirecte, de la part d'entreprises qui produisaient ou commercialisaient des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale.

L'ordonnance du 19 janvier 2017 qui entrera en vigueur le 1er juillet 2018, étend cette interdiction d'après l'article L. 1453-4, à tous les professionnels de santé de la 4ème partie du CSP, dont les audioprothésistes font partie, mais également aux étudiants et aux associations étudiantes :

« 2) Aux étudiants en formation initiale se destinant à l'exercice de l'une des professions mentionnées au 1 (les professionnels de santé de la 4ème partie du CSP) aux personnes en formation continue ou suivant une action de développement professionnel continu dans ce champ ; »

« 3) Aux associations qui regroupent des personnes mentionnées aux 1 (les professionnels de santé de la 4ème partie du CSP) et 2) (les étudiants) dont celles intervenant dans le champ de la formation de ces personnes, et notamment aux sociétés savantes et aux conseils nationaux professionnels mentionnés à l'article L. 4021-3 »

Qui plus est, elle concernera toutes les entreprises, y compris celles qui commercialisent/produisent des produits non pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale.

Qu'est-ce qu'un avantage ?

Est considéré comme un avantage tout ce qui est versé sans contrepartie, en nature (cadeaux, dons de matériel, invitations, frais de restauration), ou en espèces (remises, ristournes, remboursements de frais). Quelle que soit la forme qu'il prends, l'avantage doit être en lien avec l'activité professionnelle du bénéficiaire. Exit donc champagne et autres chocolats, votre foie vous en saura gré.

Qu'est ce qui n'est pas considéré comme un avantage ?

D'après l'Art. L. 1453-6, l'ordonnance de 2017 ne considère pas comme des avantages : les rémunérations, indemnités prévues par un contrat de travail/ Les droits de propriétés intellectuelles d'un produit de santé / Les avantages en espèces ou nature liés à l'exercice professionnel du bénéficiaire d'une valeur n'excédant pas les montants qui le feraient considérer comme un avantage.

Les montants de référence des avantages restent à définir par

décret de l'état.

Quelles sont les dérogations à l'interdiction d'avantages?

Des exceptions à l'interdiction d'avantages sont prévues par la loi, elles concernent d'après l'Art. L. 1453-7 de l'ordonnance de 2017 :

Des dons finançant les activités de recherche/ Des dons aux conseils nationaux professionnels/ Des dons aux associations dont l'objet à un rapport avec l'activité professionnelle de ses membres/ Les frais d'hospitalité (prise en charge des frais d'hébergements, de transport, de restauration, d'inscriptions à un congrès)/ Le financement d'actions de formations professionnelles ou de développement professionnel continu.

Depuis l'ordonnance de 2017, pour bénéficier d'une dérogation, il faudra effectuer une procédure supplémentaire : l'avantage devra faire l'objet d'une convention. Elle consiste à établir un accord entre l'entreprise et l'acteur de santé, et implique des obligations de part et d'autres. Par exemple, un orateur faisant une présentation lors d'un congrès : la présentation constitue l'obligation professionnelle de l'orateur, tandis que l'hébergement de l'orateur revient à une obligation de l'entreprise qui l'a invité.

Cette convention, selon son montant, suivra une procédure de demande d'autorisation de dérogation, ou une déclaration de dérogation.

Si le montant de la convention est inférieur au montant fixé par le décret d'état : Déclaration de dérogation.

Si le montant de la convention est supérieur au montant fixé par le décret d'état : Demande d'autorisation de dérogation.

Quelles sont les sanctions en cas de non respect de la loi anti-cadeaux ?

Les professionnels de santé concernés qui ne respecteraient pas cette loi encourent jusqu'à un an de prison et 75000 euros d'amende :

Art. L. 1454-7. Le fait, pour les personnes mentionnées à l'article L. 1453-4, de recevoir des avantages en espèces ou en nature, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, proposés ou procurés par les personnes mentionnées à l'article L. 1453-5, sous les réserves prévues aux articles L. 1453-6 à L. 1453-9, est puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Du côté des entreprises et des industriels de santé, la condamnation s'élève à 2 années de prison et 150 000 euros d'amende, à laquelle peut s'ajouter 50 % de la somme de l'avantage considéré comme illicite :

Art. L. 1454-8. – Le fait, pour les personnes mentionnées à l'article L. 1453-5, de proposer ou de procurer des avantages en espèces ou en nature, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, aux personnes mentionnées à l'article L. 1453-4, sous les réserves prévues aux articles L. 1453-6 à L. 1453-9, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende. Le montant de l'amende peut être porté à 50 % des dépenses engagées pour la pratique constituant le délit.

Qui plus est, comme nous vendons des appareils auditifs en partie remboursés par la sécurité sociale, cette dernière sera informée en cas de manquement à cette loi anti-cadeaux :

Art. L. 1454-10. – Les sanctions prononcées en application du présent chapitre à l'encontre d'une personne qui produit, exploite ou commercialise un produit ou une prestation prise en charge par les régimes obligatoires de base de sécurité sociale sont portées à la connaissance du comité économique des produits de santé prévu à l'article L. 162-17-3 du code de la sécurité sociale. »

Depuis l'adoption de la loi Bertrand, les avantages licites octroyés devront figurer sur le site, aujourd'hui unique, de la base de données "Transparence – Santé".

Qu'est ce que la loi Bertrand ?

Comme expliquée plus haut, la loi Bertrand vient renforcer et compléter la loi anti-cadeaux, en imposant la transparence des liens entre les industries de santé et les autres acteurs de santé. Elle garantit l'indépendance et l'impartialité des décisions qui touchent à la santé et permet de prévenir les conflits d'intérêt.

Quels sont les objectifs de la loi Bertrand ?

Permettre un accès libre de cette base à tous les citoyens, pour qu'ils puissent se faire leur propre appréciation objective, quant aux relations qu'entretient leur professionnel de santé avec les industries de santé. Le but étant de dissiper les soupçons quant à l'indépendance de choix des professionnels de santé.

Les professionnels de santé relevant de la 4ème partie du CSP , (dont les audioprothésistes)/ Les associations de professionnels de santé/ Les étudiants dont les études les

destinent à exercer une profession de la 4ème partie du CSP (les étudiants en audioprothèse donc) ainsi que les associations (bureau des étudiants) et les groupements (FNEA) chargés de défendre leurs intérêts/ Les personnes morales qui assurent la formation initiale ou continue des professionnels de santé ou participent à cette formation (université de médecine, CHU, écoles publiques/privées, organisme de formation).

Elle ne s'applique pas :

Aux professionnels de santé exerçant leur activité principale en tant que salarié de ces entreprises. Dans leur cas, ne peuvent pas être publiés : leur contrat de travail, les avantages alloués, les rémunérations versées par cette même entreprise.

Elle ne s'applique pas aux conventions de stage avec les étudiants.

Pour remplir cette mission de transparence, il a fallu créer un outil adapté qui prend la forme d'une grande base de données qui centralise ces informations.

Qu'est ce que la base de données Transparence – santé ?

Cette base de données contient toutes les informations déclarées par les entreprises sur les liens d'intérêt qu'elles entretiennent avec les acteurs du secteur de la santé (l'audioprothésiste fait bien sur parti de ces acteurs). Il convient de faire la différence entre des liens d'intérêts et des conflits d'intérêts : aux yeux de la loi un conflit d'intérêts correspond à « *une situation d'interférence entre une mission de service public et l'intérêt privé d'une personne qui concourt à l'exercice de cette mission lorsque*

cet intérêt par sa nature et son intensité peut raisonnablement être regardé comme étant de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions » Il est donc question de conflit dès que l'indépendance du professionnel est mise en cause.

Le lien d'intérêt quant à lui apparaît dès « *qu'un contrat de fait ou un contrat réel dans le cadre duquel l'industriel fournit un avantage financier ou en nature à un professionnel de santé sans que cela impact son indépendance de choix.* »

La base de données prend en compte 3 types de lien d'intérêt : les conventions/ les avantages / les rémunérations

Comment cela fonctionne ?

Les entreprises doivent transmettre deux fois par an les liens d'intérêts qu'elles ont entretenus avec les acteurs de santé. Ces informations restent accessibles pendant cinq ans.

Si ces liens d'intérêts ont eu lieu : pendant le premier semestre civique, du 1 janvier au 30 juin de l'année X , la déclaration est à faire par les entreprises avant le 1er septembre de l'année X. Les informations seront publiées sur le site et consultables par les bénéficiaires au plus tard le 1 er octobre de l'année X.

Si cela se produit pendant le 2ème semestre civique, du 1er juillet au 31 décembre de l'année X, les entreprises fournissent les informations jusqu'au 1er mars de l'année X+1. Elles seront alors consultables à partir du 1er avril ((sans poisson bien sûr) de l'année X+1.

← Base de données publique Trans... :
<https://www.transparence.sante.gouv.fr/>



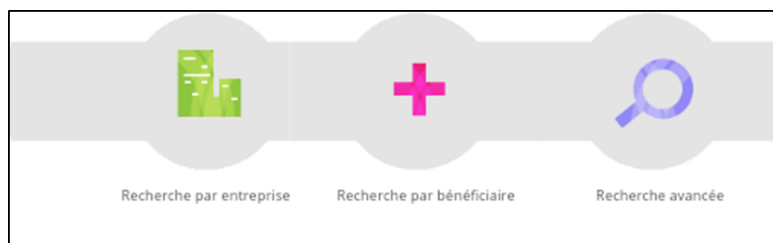
Accueil •

La base de données publique Transparence - Santé

La base de données publique Transparence - Santé rend accessible l'ensemble des informations déclarées par les entreprises sur les li d'intérêts qu'elles entretiennent avec les acteurs du secteur de la santé. Pilotée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, cette initi de transparence vise à préserver la nécessaire relation de confiance entre les citoyens, les usagers et les multiples acteurs du système santé.



La recherche sur le site se fait de 3 façons et selon les schémas suivants :



Résultats des déclarations par entreprise

Afficher les Avantages Afficher les Conventions Afficher les Rémunérations

9 542 Avantages(s) correspondant à votre sélection

Dénomination Sociale	Type de bénéficiaires	Bénéficiaire	Date	Nature	Montant	
[REDACTED]	Audioprothésiste	[REDACTED]	2014	REPAS	51 €	Détail
[REDACTED]	Audioprothésiste	[REDACTED]	2014	REPAS	51 €	Détail
[REDACTED]	Audioprothésiste	[REDACTED]	2014	REPAS	64 €	Détail
[REDACTED]	Audioprothésiste	[REDACTED]	2014	REPAS	46 €	Détail
[REDACTED]	Audioprothésiste	[REDACTED]	2014	CADEAUX	26 €	Détail



Base Transparence Santé

Accueil • Recherche par bénéficiaire

Recherche par bénéficiaire

Critères de recherche

Noms (Saisissez un ou plusieurs bénéficiaires)

Déclaration entre Semestre 1 - 2012 et Semestre 1 - 2017

Catégorie de bénéficiaires Toutes

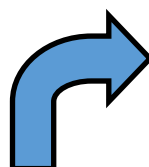
Rechercher

Recherche avancée

Ministère des Solidarités et de la Santé

Plan du site Accessibilité Mentions légales Contact

Liens utiles
www.legfrance.gouv.fr
www.service-public.fr
www.gouvernement.fr



Informations sur l'entreprise

Dénomination sociale i [REDACTED]

Secteur d'activité Dispositifs médicaux

Numéro SIREN i [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

Complément 1

Complément 2

Complément 3

Code postal [REDACTED]

Ville [REDACTED]

Pays [REDACTED]

Informations sur le bénéficiaire

Typologie Professionnel de santé

Type d'identifiant [REDACTED]

Numéro d'identifiant [REDACTED]

Catégorie (L 1453-1 du CSP) Professionnel de santé

Nom [REDACTED]

Prénom [REDACTED]

Profession Audioprothésiste

Adresse professionnelle [REDACTED]

Complément 1 [REDACTED]

Complément 2

Complément 3

Code postal [REDACTED]

Ville [REDACTED]

Pays FRANCE

Titre

Spécialité

Quelles informations sont transmises ?

Pour les 3 types d'intérêts (conventions, avantages, rémunérations), sont renseignés:

- Les identités des parties.
- Les montants, dès que ceux-ci ont une valeur supérieure ou égale à 10 euros TTC. (Pour les rémunérations et les conventions, le montant correspond à celui indiqué lors de la signature de ces accords)
- La nature du lien d'intérêt.
- La date.

Pour les conventions, sont précisés l'organisateur, la date de la convention et la date de la manifestation.

Le ré-utilisateur des données (le site transparence) assure la protection et la sécurité des données. Il s'engage à ce qu'elles ne soient pas utilisées à des fins commerciales.

Toute personne doit être avertie de l'utilisation automatique de ses données ainsi que de l'absence de droit d'opposition à la collecte et au traitement de leurs données car le dispositif transparence santé est obligatoire. Nul ne peut se soustraire à cette obligation.

Si les informations vous concernant vous semblent erronées, un droit de rectification existe. Il faut en faire la demande directement sur le site transparence sur la page concernée.

Quelles sont les sanctions en cas de non respect de la loi ?

Les entreprises qui ne respecteraient pas toutes les closes de la Loi Bertrand risquent jusqu'à 45000 euros d'amende :

« Les entreprises qui omettent sciemment de publier l'objet précis, la date, le bénéficiaire direct et le bénéficiaire final, et le montant des conventions mentionnées à l'article L. 1453 -I, les rémunérations mentionnées au I bis dudit article, ainsi que les avantages mentionnés au II du même article s'exposent aux peines prévues par l'article L. 1454-3 du code de la santé publique pouvant aller jusqu'à 45 000 euros d'amende. Des peines complémentaires sont également prévues pour les personnes physiques à l'article L. 1454-4 du code de la santé publique. »

CONCLUSION

Nous terminons cet état des lieux de la transparence française dans le domaine de la santé. Vous saurez dorénavant ce qu'il se passe après la fête : les souvenirs n'apparaissent pas uniquement sur Facebook, mais également dans la base de données du site "Transparence-Santé", et ce pour 5 ans.

① Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit de rectification aux données personnelles vous concernant.

Vous pouvez l'exercer en cliquant sur le bouton « Faire une demande de rectification » ci-dessous.

Retour

Faire une demande de rectification



◀ MARIE
LIMOGES
CDPAVCNAM PARIS - 2010



◀ ARNAUD
Audioprothésiste Volant
ÉCOLE DE LYON - 2015



PAUL-JULIEN ▶
BLOIS
ÉCOLE DE NANCY - 2016



▶ LISA
MARIGNANE
ÉCOLE DE MONTPELLIER
2014



▶ QUENTIN
ANGOULÊME
ÉCOLE DE FOUGÈRE - 2016



▶ THÉO
Audioprothésiste Volant
ÉCOLE DE CAHORS - 2016

AuditionSanté 
Laboratoire de correction auditive

ET SI C'ÉTAIENT
VOS FUTURS
COLLÈGUES ?

#FAITPOURSENTENDRE



Bavardons ensemble,
Contactez Alexandra PETIT



Tél. : 06.45.95.71.97
alexandra.petit@auditionsante.fr

Oticon Medical Solutions Auditives Implantables

Votre stage chez Prodition ?

Une opportunité unique de
découvrir : les aides auditives,
les solutions auditives
implantables et le matériel
audio et ORL

Systèmes d'Implants à ancrage osseux – Ponto

Parc des Barbanniers,
3 Allée des Barbanniers
92230 Gennevilliers
Tél.: 01 46 24 75 34
Fax : 01 41 43 23 29
info@oticonmedical.fr



Systèmes d'Implants cochléaires – Neuro

2720, Chemin Saint Bernard,
06220 Vallauris
Tél.: 04 93 95 18 18
Fax : 04 93 95 38 01
info-ic@oticonmedical.fr

Les Implants cochléaires Neuro, de la marque Oticon Medical, sont fabriqués par la société Neurelec. Il s'agit de dispositifs médicaux, classés DMIA et marqués CE 0459. Ils sont remboursés par les organismes d'assurance maladie et inscrits à la LPPR sous les numéros 3471148, 3415345 et 3419515. Ils sont destinés à la réhabilitation de l'audition chez des personnes souffrant de surdité de perception bilatérale sévère 2ème degré à profonde. Ces indications sont précisées dans l'arrêté du 2 mars 2009 (Journal officiel n°0055 du 6 mars 2009), relatif à l'inscription des systèmes d'implants cochléaires sur la LPPR. Le système Ponto, fabriqué par la société Oticon Medical AB, est destiné à la réhabilitation de l'audition des personnes atteintes de surdités de transmission, de surdités mixtes ou de surdités neurosensorielles unilatérales au moins sévères. Ce dispositif médical, de classe IIa pour les processeurs vocaux externes et de classe IIb pour les implants et piliers, est marqué CE 9342. Ces dispositifs médicaux sont remboursés par les organismes d'assurance maladie. Lire attentivement la notice d'utilisation de ces dispositifs avant toute utilisation. - Mise à jour : 02/2017.

Because
sound matters

www.oticonmedical.fr

oticon
MEDICAL

INNOVATION LOGICIELLE



HUBSOUND



AUDIOMÉTRIE TONALE

AUDIOMÉTRIE VOCALE

AUDIOMÉTRIE VOCALE MULTI-BRUIT

SCÈNE AUDITIVE

TEST VCV

TEST DE LOCALISATION

Nouveauté 2018 : VRB

BIOTONE
TECHNOLOGIE MÉDICALE

HOTLINE@BIOTONE.FR



Conseil pour bien choisir le sujet de son Mémoire



Dans le cadre de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Audioprothèse, un mémoire doit être réalisé en dernière année d'étude pour finaliser le cursus de la formation d'Audioprothèse. C'est un travail de recherche qui nécessite toutes les connaissances acquises durant les 3 ans et une réflexion propice au travail de recherche.

Lors de la réalisation d'un mémoire, tous les sujets sont abordables dans la limite du raisonnable ; tant que cela reste rattaché au domaine de l'audioprothèse. Il faut bien entendu respecter quelques critères quant à la réalisation du mémoire. Vous pouvez vous reporter au Larsen n°5 (Second Semestriel 2015) pour plus d'informations sur la conception du mémoire, lors de la publication « Conseils pour la réalisation d'un Mémoire » par Alexandre Durand et Thomas Justal.

Effectivement aujourd'hui nous aborderons l'aspect antérieur à la confection d'un mémoire. Nous traiterons alors de la méthodologie à suivre pour trouver un bon sujet, et aborderons les limites des choix des sujets.

Vous pouvez commencer à réfléchir à votre mémoire dès la 2^{ème} année d'audioprothèse. Effectivement, lors de votre 1^{ère} année de formation, une partie théorique est abordée en cours, et une partie pratique est abordée lors des stages. Cela vous donne le bagage nécessaire pour éventuellement faire émerger quelques idées pour élaborer un sujet mémoire.

Il ne faut pas hésiter à noter tous les sujets qui vous intéressent et que vous aimeriez approfondir lors d'un éventuel mémoire.

Le mémoire est un exercice obligatoire pour obtenir le diplôme d'audioprothésiste ; un nombre assez conséquent de mémoire a donc déjà été réalisé. Lors de vos recherches de sujets il faudra donc prendre connaissance sur ce qui a déjà été réalisé auparavant.

Rien ne vous empêche de vous inspirer d'un mémoire déjà réalisé, il ne faut tout simplement pas faire du « copier-coller ».

Toutes les idées utiliser d'un autre mémoire devront être citées et référencées pour qu'un tiers puisse utiliser également ces informations.

Vous pouvez vous aider des ouvertures proposées lors des conclusions de mémoire pour orienter votre recherche de sujet.

Il est possible d'utiliser un sujet déjà réalisé et de le remasteriser avec vos propres recherches, calculs, méthodes d'exploitation, de manière plus contemporaine.

Il est selon moi toujours préférable de réaliser un mémoire plutôt novateur pour faire avancer la recherche dans le milieu audioprothétique.

Dès la connaissance du laboratoire pour votre stage de 3^{ème} année où vous réaliserez votre mémoire, assurez-vous que votre projet est réalisable en fonction de la patientèle du centre et du matériel à votre disponibilité.

Dès qu'un sujet vous traverse l'esprit, n'hésitez pas à établir les éventuelles problématiques et hypothèses associées. Cela permettra de bien cibler les différents axes à travailler.

Pour l'organisation des recherches, je vous invite à vous reporter à l'article de Mr Benoit DELEMPES paru dans le Larsen n°2 (Premier semestriel 2014) « Quelques conseils pour la rédaction de votre mémoire ».

Il est bien entendu préférable de choisir un sujet que vous maîtrisez plutôt bien et qui vous passionne pour fournir un mémoire de qualité qui sera représentatif de votre travail ainsi que votre personnalité.

Avant le début de votre stage qui vous permettra la réalisation de votre mémoire, un projet de travail vous sera demandé.

Vous devrez donc expliquer brièvement le sujet de votre mémoire en parlant de la problématique, des hypothèses, du protocole, de la méthode de travail, etc.. C'est donc la première tâche qui vous sera demandée, alors n'attendez plus, vous avez toutes les armes en main, au boulot !!!



pello™



-PRIMUS ICE-



-PRIMUS PRO-

gsi
Grason-Stadler

MAICO auditdata

egger

141 rue des Poissonniers
75018 PARIS
T_01.42.55.17.84 F_01.42.52.62.96 P_06.07.44.77.57
info@scr-electroniques.com - www.scr-electroniques.com



**NEZ
POUR
SOU-
RIRE**

Et si vous deveniez bénévole
pour offrir des sourires aux
enfants hospitalisés ?

**SOUTENEZ L'INITIATIVE
DE LA FNEA**

en vous inscrivant sur
www.nezpoursourire.org



ensemble au profit de

**le rire
médecin**
25 ANS
S'AMUSER À L'HÔPITAL,
C'EST DRÔLEMENT IMPORTANT!

une initiative solidaire

AMPLI
MUTUELLE
Professions Libérales & Indépendantes



Formation en Apprentissage



**Agnès
DELOUSTAU
VP Réseau
2A Montpellier**

À partir de septembre 2017, l'école d'audioprothèse à Montpellier va proposer à ses étudiants la formation en alternance. Elle sera, dans un premier temps, accessible seulement aux troisièmes années. Puis, en septembre 2018, elle s'ouvrira aux élèves de première et de deuxième année.

Ce projet a été rendu possible grâce au Centre de Formation d'Apprentis régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon. Le CFA a pour but de garantir la réalisation de formations diplômantes de tous niveaux, adossées à une recherche de haut niveau et fortement adaptées aux besoins des entreprises.

La formation en alternance est encadrée par un contrat de travail : soit le contrat de professionnalisation, soit le contrat d'apprentissage. Concernant la formation en audioprothèse à Montpellier, seul l'apprentissage sera appliqué. Quant au statut juridique, il sera double, à la fois salarié et étudiant apprenti.

Pourquoi opter pour la formation en alternance via l'apprentissage ?

L'apprentissage réside sur le principe de l'alternance entre les enseignements académiques et pratiques dispensés dans l'école de formation et l'obtention d'un savoir-faire chez l'employeur.

Ce type de formation offre plusieurs avantages pour les étudiants tels que :

- Se préparer à un diplôme reconnu par l'État
- Acquérir une expérience professionnelle pour s'insérer plus facilement à l'issue de la formation,
- Bénéficier d'une rémunération mensuelle calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et de son niveau d'études
- Suivre une formation gratuite car les frais d'inscription sont pris en charge par le CFA EnSup-LR et le coût de la formation par l'entreprise d'accueil,

Avoir droit à des aides financières diverses comme dans le domaine du transport et du logement.

Malgré un rythme plus soutenu, l'apprentissage

Malgré un rythme plus soutenu, l'apprentissage permet de répondre à une demande du marché du travail. En effet, les employeurs recherchent des diplômés avec une expérience professionnelle. De plus, si les trois ans de formation se sont bien passés, l'entreprise peut embaucher l'apprenti sur le long terme.

Qui peut signer un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage s'adresse généralement aux personnes de 16 à 25 ans. Il faut avoir moins de 26 ans à la date du début du contrat. Néanmoins, depuis le 1er janvier 2017, l'apprentissage a été repoussé jusqu'à l'âge de 30 ans dans la région Occitanie notamment. Il existe certains cas particuliers qui peuvent faire office de dérogations.

Quelles sont la nature et la durée du contrat de travail ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier. En effet, il se formalise par un document unique commun aux employeurs publics, privés et associatifs et se nomme Cerfa FA13. Ce document doit être dûment rempli et signé par l'employeur et l'apprenti.

Le contrat d'apprentissage doit être d'une durée au moins égale à celle du cycle de formation, soit au minimum 6 mois et au maximum 36 mois sachant qu'il faut 3 ans pour obtenir le Diplôme d'Etat d'audioprothésiste.

Il est intéressant de noter que le contrat peut débuter entre trois mois avant ou après le début du cycle de formation, qui correspond à la date de rentrée de la formation en audioprothèse.

De plus, la date de soutenance de fin de cycle de formation doit être incluse dans la période du contrat.

Quelles sont les conditions de travail ?

En tant qu'apprenti salarié, les conditions de travail sont les mêmes que celles pour les autres employés de l'entreprise. Le temps de travail hebdomadaire légal doit être de 35 heures au minimum. Il faut savoir que le temps de formation est assimilé à du temps de travail.

Formation

Le rythme de l'alternance respecte un calendrier rigoureusement établi en amont. Ainsi, pour l'école d'audioprothèse de Montpellier, il est prévu que les étudiants apprentis débiteront les cours dès septembre. Ils auront moins de travaux pratiques à effectuer mais le programme théorique sera le même qu'en formation classique. Il est donc nécessaire de travailler les cours en dehors de l'école.

L'apprenti a droit à des congés payés à raison de 2,5 jours ouvrables par mois effectivement travaillé, soit 5 semaines complètes par an. Cependant, les congés doivent être pris en accord avec son employeur et en dehors des périodes de cours à l'école.

Toute absence doit être justifiée qu'elle soit sur une période de cours ou en entreprise. En effet, une absence non justifiée peut donner lieu à une retenue sur salaire et à des sanctions pédagogiques.

Au niveau du régime obligatoire, l'apprenti est affilié à la Sécurité Sociale et doit remplir un formulaire de changement de situation car il n'est plus considéré comme un étudiant à part entière. De plus, grâce au contrat d'apprentissage, l'apprenti cotise pour la retraite et le

Quelle est la rémunération d'un apprenti ?

La rémunération change en fonction de l'âge de l'étudiant apprenti et de sa progression dans le cycle de formation. Son salaire équivaut à un pourcentage du SMIC et augmente avec l'âge et l'année de formation.

Le contrat d'apprentissage présente un avantage non négligeable pour l'apprenti qui voit son salaire brut être égal à son salaire net. En effet, c'est l'Etat qui prend en charge l'intégralité des cotisations salariales.

Par ailleurs, les salaires versés sont également exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC. Seule la partie supérieure à cette somme doit être déclarée.

Quelles sont les aides financières que peuvent bénéficier les entreprises ?

L'AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS

La conclusion d'un contrat d'apprentissage supplémentaire dans une entreprise de moins de 250 salariés donne droit (à l'issue de la période d'essai), à une aide au recrutement des apprentis d'un montant au moins égal à 1000 euros.

LA PRIME A L'APPRENTISSAGE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cette aide est versée aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de moins de 11 salariés. Cette indemnité de 1000 euros est versée à l'employeur par la Région, à l'issue de chaque année de formation.

L'AIDE DE L'ETAT

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées en application de dispositions particulières, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti au titre de la première année du cycle de formation d'un apprenti de diplôme inférieur ou égal à BAC+2.

LES AIDES SPECIFIQUES DE L'AGEFIPH/FIPHFP

Concernant le salarié, il peut avoir droit à une aide allant de 1 500 de 6 000 euros selon l'âge et la durée du contrat. Quant à l'employeur, cette aide s'élève de 1 500 à 13 000 euros selon le type et la durée du contrat.

Faites carrière chez Neuroth !

NEUROTH – Une entreprise familiale, un leader dans le domaine des aides auditives avec plus de 230 centres en Europe et notamment en France et en Suisse Romande.



Nous recherchons dans la région d'Alsace (67/68) et en Suisse Romande :

> un/une audioprothésiste diplômé(e)

> un/une assistant(e) technique

Nous vous offrons un travail intéressant au sein d'une équipe jeune et dynamique avec des perspectives d'évolutions, offrant un environnement agréable et moderne, la sécurité, et la stabilité d'une entreprise familiale avec des conditions d'engagements attractives.

Vous êtes dynamique et faites preuve d'engagement et de sens des responsabilités alors envoyez votre CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

NEUROTH France SAS - 60 rue Jacques Mugnier - 68100 Mulhouse
ou expansion@neuroth.fr - Tél.: 03 89 44 77 59

A VOTRE ECOUTE
DEPUIS 110 ANS.

NEUROTH
ENTENDRE MIEUX • VIVRE MIEUX

A noter que les entreprises de moins de 11 salariés sont exonérées des cotisations patronales lorsqu'elles embauchent des apprentis.

Quelles sont les démarches à suivre ?

RECHERCHER L'ENTREPRISE

Pour trouver une entreprise, différentes stratégies peuvent être mises en place. Les Services Communs Universitaires d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) ou le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de chaque établissement accompagnent les apprentis tout au long de l'année universitaire dans leur recherche d'emploi. Ces structures les conseillent lors d'ateliers CV et lettres de motivation.

SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Une fois l'entreprise trouvée, il va falloir suivre les démarches suivantes en plus de celles demandées par l'employeur :

Se rapprocher du CFA EnSup-LR (pôle administratif).

Faire remplir et signer une fiche de renseignements et de missions par l'entreprise

Se rapprocher du responsable pédagogique pour faire valider les missions de l'apprenti et vérifier qu'elles sont en adéquation avec la formation suivie.

Faire établir le contrat d'apprentissage (feuille Cerfa FA13) en 3 exemplaires originaux et les faire signer par l'apprenti, l'employeur et le CFA. C'est l'entreprise qui devra contacter son organisme consulaire pour obtenir le formulaire.

Envoyer les originaux Cerfa FA13 au CFA EnSup-LR pour visa. Puis, faire parvenir le contrat à l'organisme consulaire (CCI, CMA...) pour enregistrement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter directement :

CFA ENSUP LR

Centre de Formation d'Apprentis Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon,

Sud de France

Tél : 04 99 58 52 35

Mail : cfa@ensuplr.fr

www.ensuplr.fr



AUDITION CONSEIL

1^{er} réseau national d'audioprothésistes indépendants



Nouveau spot TV AUDITION CONSEIL

AUDITION CONSEIL est un acteur majeur de la correction auditive, partenaire du corps médical, reconnu pour son professionnalisme et son exigence de qualité. L'enseigne compte aujourd'hui 335 centres en France exclusivement dédiés à la correction auditive.

1^{er} réseau national d'audioprothésistes indépendants, **AUDITION CONSEIL** fédère depuis plus de 25 ans des experts de l'audition qui partagent les mêmes valeurs d'indépendance, de recherche de la qualité, de disponibilité et d'attachement à un service de proximité.

AUDITION CONSEIL RECRUTE

Des postes sont à pourvoir dans de nombreuses régions. Retrouvez-nous au Congrès National des audioprothésistes ou contactez Olivier Delatour :
06 10 12 56 19
o.delatour@auditionconseil.fr

Interview Master Neuroprothèses sensorielles et motrices



Alexandre
DURAND

D.E.
Audioprothésiste

Questions master 2:

• **Question** : Quelle est ta formation initiale ? (Audio, ortho, médecin, kiné, ...)

• **Réponse** : 100% audio

• **Question** : Dans quelle école as-tu fait ta formation initiale ? (Lyon, Montpellier, Paris, ...)

• **Réponse** : Paris et Lyon

• **Question** : Pourquoi avoir choisi de faire le Master de neuroprothèses sensorielles et motrices ?

• **Réponse** : Les étudiants interrogés nous ont confié ne pas s'être sentis prêt à rentrer dans la vie professionnelle directement après le D.E. d'Audioprothésiste. Ainsi, ils ont préféré viser un diplôme supplémentaire, et ouvrir leurs compétences à de nouvelles pratiques, telles que le réglage d'implant et la recherche.

• **Question** : Qu'attends-tu du master ?

• **Réponse** : Leurs attentes vis-à-vis du master correspondent au point qui ont orienté leur choix de démarrer cette formation. C'est à dire prendre de la maturité, le tout en développant ses compétences et en découvrant la recherche.

• **Question** : Quel est ton projet professionnel après le master ?

• **Réponse** : A cette question, l'un nous avoue ne pas avoir d'idée fixe (pas comme obélix) pour l'instant, mais il souhaiterait avoir un pied dans la recherche et être proche de l'implant. En revanche le second étudiant interrogé nous confie envisager la poursuite de ses études avec un doctorat.

• **Question** : Quel est ton sentiment après cette première année ?

Voici le sentiment d'un des deux étudiants vis-à-vis de sa première année de master:

• **Réponse** : "Le premier semestre était assez perturbant

puisque l'on aborde beaucoup de nouvelles notions qui n'ont rien à voir avec l'audioprothèse ou même l'audition en général. Le deuxième semestre était beaucoup plus en lien avec notre formation initiale puisque l'on a un stage et une analyse d'article scientifique sur 3 mois en rapport avec notre sujet."

Le second a été plus succinct, il a avoué avoir un avis mitigé sur sa première année.

• **Question** : Quel stage as-tu choisi ?

• **Réponse** : L'un a réalisé son stage au CREFA de Montpellier, durant lequel il a évolué au côté d'un chercheur québécois. L'autre quant à lui, il a réalisé son stage au CHU de Montpellier

• **Question** : Quel type de sujet de mémoire as-tu choisi ?

• **Réponse** : L'étudiant en stage au CREFA avait un sujet de mémoire qui portait sur la normalisation de listes de phrases d'un test vocale (AzBio), dans le cadre d'une adaptation franco-québécoise.

Celui qui était au CHU a réalisé un mémoire sur de la recherche clinique

Question nouveaux master 1 :

• **Question** : Quelle est ta formation initiale ? (Audio, ortho, médecin, kiné, ...)

• **Réponse** : 100% audio

• **Question** : Dans quelle école as-tu fait ta formation initiale ? (Lyon, Montpellier, Paris, ...)

• **Réponse** : 2 Fougères / Nancy / 2 Lyon (graphe)



• **Question** : Pourquoi avoir choisi de faire le Master de neuroprothèse sensorielles et motrices ?

• **Réponse** :

- Me spécialiser dans les implants cochléaire et les acouphènes (et aussi poursuivre mes études)
- Pour me spécialiser dans l'IC, pédiatrie et acouphène et pour l'initiation à la recherche +++
- *Il y a deux raisons à cela. Premièrement, je n'étais pas persuadé de vouloir faire une activité audioprothétique exclusive toute ma carrière et je souhaitais élargir mon domaine de compétences. Deuxièmement, je crois fortement au développement des implants cochléaires, à une explosion du nombre de patients implantés (avec un allongement des délais de RDV pour les réglages), impliquant une hausse d'actes délégués pour les régleurs d'implants. J'ai aussi hésité avec un Master de Neurosciences. Tout d'abord, je ne sais pas si mon dossier aurait été accepté (même si je possède une autre licence que le DE) et puis, le master en Neuroprothèses me semblait davantage polyvalent. Je m'étais fixé une seule condition avant de m'inscrire au master : je voulais absolument travailler à mi-temps. D'une part, pour gagner de l'expérience professionnelle dans l'audioprothèse et d'autre part, pour mettre en application directe mes connaissances reçues lors du DE, afin d'éviter de « perdre la main ».*
- Pour se spécialiser dans le métier, poursuivre mes études en vue d'obtenir un bac +5 , ouvrir des portes à l'international
- Poursuite d'étude, Evolution du métier

• **Question** : Qu'attends-tu du master ?

• **Réponse** :

- Être mieux formés à l'approche de l'implant cochléaire et sur la recherche en général.
- De me transmettre les outils et les savoir nécessaires pour me spécialiser dans l'IC, pédiatrie et acouphène et pour l'initiation à la recherche +++
- *J'avais eu des échos comme quoi la 1^{ère} année n'était pas la plus passionnante, avec au programme beaucoup de généralités et de principes de base. J'attends beaucoup des stages à vrai dire, c'est finalement la force du master.*

- Apprendre une certaine méthodologie (recherche), approfondir mes connaissances et les élargir par rapport à celle du DE

- Spécialisation (Implant, Enfant), Connaissances

• **Question** : Quelle est ton projet professionnel après le master ?

• **Réponse** :

- Travailler quelques jours par mois en tant que régleur d'implant en hôpital, et être audioprothésiste en laboratoire le reste du temps.
- Audioprothésiste, régleuse d'IC, et un peu de recherche car peut-être thèse en sortant
- *Je n'ai pas de projet professionnel figé, j'ai une vague idée de ce que je souhaiterais faire mais ce master est aussi là pour me conforter (ou pas) dans mon projet.*
- Travailler à l'international, dans la recherche peut être ? Beaucoup de questions par rapport à mon avenir en vue



ADHEAR

Collez. Clipsez. Ecoutez.

Le nouveau système à conduction osseuse est parfait pour les enfants de tout âge. Il est si léger qu'il est quasiment imperceptible sur la tête et il se porte discrètement derrière l'oreille.

- Pas d'âge limite
- Application et manipulation simples
- Ultra confortable sans pression sur la peau
- Système auditif fiable offrant un accès continu au son

01 31 61 27 27

hearLIFE

medel.com

Une technologie à conduction osseuse inédite

Le système à conduction osseuse non implantable ADHEAR est fabriqué par MED-EL GmbH, Autriche. Il s'agit d'un dispositif de classe II dont les indications sont décrites dans le manuel d'utilisation. Il porte la marque CE (marque de l'organisme notifié 0123). Lire attentivement les notices d'utilisation. Date de dernière modification : 06/2017, MED-EL - 4003, Avenue Roumanille, Bat. 6 - CS 70062, 06902 Sophia Antipolis Cedex. Tel : +33 (0)4 83 88 06 00 Fax : +33 (0)4 83 88 06 01



Communiqué de presse de la FNEA

5 Novembre 2017

La FNEA est mobilisée pour la réingénierie de la formation d'audioprothésiste

Lors de l'assemblée générale du 14 Novembre 2015, les administrateurs de la FNEA ont choisi à l'unanimité de faire travailler leur fédération sur le sujet de la réingénierie. Un état des lieux des 7 écoles a été analysé et exposé aux administrateurs de la FNEA. La réalisation d'un questionnaire est en cours. L'idée est de valoriser les compétences validées lors du cursus à travers une formation égalitaire avec des étudiants responsabilisés. Nous souhaitons que les audioprothésistes de demain soient les plus apprêtés afin d'exercer leur métier avec un maximum de clés en main. C'est pourquoi la FNEA travaille sur ce sujet avec l'accord et la participation active des étudiants.

Depuis maintenant plus de 4 ans, la Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse a pour vocation à travailler sur des sujets clés de la formation, tels que sa réingénierie et son programme d'enseignement. De plus, adhérente à la FAGE, la FNEA se joint aux autres filières afin de saluer l'ambition de la ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès BUZYN, de vouloir achever l'universitarisation des formations paramédicales et maïeutiques.

Le décret régissant notre formation date de 2001. Il a pour but de transmettre les connaissances actuelles et de préparer à l'acquisition ultérieure de nouvelles connaissances. L'étude d'EUROTRAK (2015) place le taux de satisfaction de l'appareillage en France à la première place. Cette réussite montre une réelle qualité du métier d'audioprothésiste en France. La FNEA souhaite continuer dans ce sens.

Le recueil des états des lieux a recensé le programme de la formation : des enseignements théoriques et pratiques, les modalités de stages, d'examens, de mémoire ainsi que le fonctionnement du concours d'entrée. Il a été réalisé dans le but de connaître les disparités et l'organisation générale de la formation du métier d'audioprothésiste aujourd'hui en France. Des différences certaines mais aussi plus subtiles en sont ressorties. Cet état des lieux pousse la prise de conscience sur l'obtention d'une formation la plus qualitative possible avec le minimum de disparités.

Parallèlement, la FNEA travaille sur la conception d'un questionnaire précis afin d'obtenir l'avis de tous les étudiants. Au travers de celui-ci, nous invitons les étudiants à prendre conscience de l'importance d'une formation complète et de qualité.

L'analyse approfondie de ce questionnaire aura pour but de lister les compétences actuelles mais aussi les attentes des étudiants dont nous tirerons des conclusions.

En effet, exerçant un métier de la santé et du service à la personne, il est essentiel d'obtenir une formation poussée avec des connaissances transversales (recherche, pluridisciplinarité...), ainsi que la possibilité de continuer un cursus d'approfondissement et de spécialisation après le diplôme.

Ayant conscience de tous ces éléments, nous ne devons pas rester passifs face à l'avenir de la formation. L'objectif est d'arriver à un programme d'enseignement commun et surtout appliqué uniformément, à l'aide de nos professeurs d'enseignements

Contact :

DERRE Thibaut, Président de la FNEA

president.fnea@gmail.com



PLUS VRAI QUE NATURE.

Signia Nx avec OVP™, la seule technologie numérique avec reconnaissance vocale différenciée, pour une perception naturelle de sa propre voix.



Signia Nx, la première technologie au monde capable de gérer la résonance de la propre voix du patient, grâce à notre système OVP (Own Voice Processing).

1. OVP, reconnaissance vocale différenciée

Analyse 3D unique de la voix du patient permettant une identification très fiable de celle-ci grâce au nouveau réseau microphonique extrêmement précis.

2. Double traitement

Signia Nx, seule technologie capable de traiter la voix utilisateur instantanément et indépendamment des autres voix et sons, pour une expérience auditive des plus naturelles.

3. e2e Ultra HD

Système de synchronisation binaurale continue avec technique d'analyse par faisceaux acoustiques pour une détection précise de la propre voix du patient.

4. Streaming direct

Transmission des appels et de la musique en direct avec iOS, et avec Android via le StreamLine Mic, et streaming stéréo de la télévision avec StreamLine TV.

OVP permet une amélioration de 75%* de l'acceptation spontanée de sa propre voix chez les utilisateurs d'aides auditives insatisfaits.

signia-pro.fr

* «Étude de pré-régulation» réalisée en 2017 au centre d'audition d'Oldenburg étudiant l'effet du traitement de la propre voix du patient sur l'acceptation spontanée après un pré-régulation des aides auditives. Plus de détails sur www.signia-pro.com/first-fit-study.

Novembre 2017. Signia GmbH est titulaire d'une licence de marque de Siemens AG. Avant toute utilisation, il est recommandé de consulter un audioprothésiste ou tout autre professionnel compétent. Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE.



Bluetooth 

Innovation
Signia

Solutions
Auditives

SIEMENS

Appareillage



**Sylvain
GOMES**
VP Général
3A Lyon

Surdité Unilatrale

Le traitement de la surdité unilatérale s'effectue par le biais de 3 acteurs :

- Un acteur clinique ayant pour but de Déterminer l'étiologie de la surdité.
- L'audioprothésiste qui agira pour une réhabilitation auditive.
- Le patient qui décrira ses espérances et objectifs de son appareillage pour améliorer sa qualité de vie selon les différents environnements auxquels il est confronté.

La réhabilitation auditive a son importance dès le plus jeune âge. On peut d'ailleurs observer que 25 à 35% des enfants malentendants sont sujets à un redoublement au cours de leur parcours scolaire contre 3% en moyenne pour les enfants normo-entendants. Ce qui impacte sur l'enfant en terme d'estime de soi, de stress dû à l'échec scolaire ainsi que sur son comportement.

Les symptômes associés à une surdité unilatérale sont en général :

Une perte d'équilibre, de la fatigue, la présence d'acouphène,

Une dégradation de la qualité de vie du malentendant.

Impact sur la localisation spatiale

Une surdité unilatérale cause une perte de la localisation spatiale d'un son car elle engendre des différences interaurales de temps et d'intensité accrues. Ces différences sont évaluées au niveau des voies auditives centrales dans le complexe olivaire supérieur et permettent la localisation.

Certains tests tels que les tests diotiques, dichotiques ainsi que dichotiques inversés permettent d'évaluer respectivement les conséquences de ces pertes ainsi que le gain apporté par la sommation des 2 oreilles (1 à 2 dB), l'effet d'ombre de la tête (5 à 8 dB) et le démasquage binaural (apport dans le bruit).

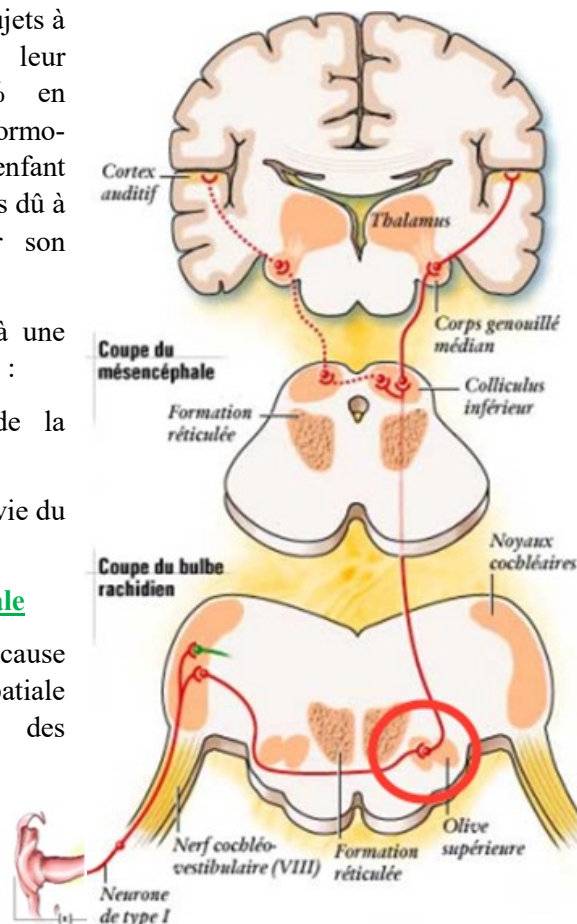
On peut conclure de tout cela qu'une surdité unilatérale impacte considérablement la vie d'un malentendant.

Evaluation de l'impact d'une surdité unilatérale

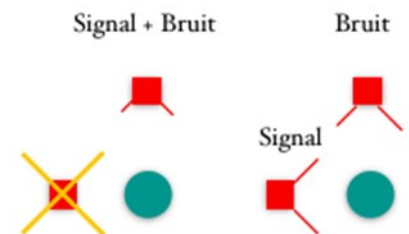
Certains tests sont préconisés afin d'évaluer l'impact d'une surdité.

Évaluation pré-appareillage : audiométrie tonale en conduction aérienne et osseuse, seuil d'inconfort pour définir la dynamique, évaluation de la sonie, audiométrie vocale droite/gauche/binaurale au casque, audiométrie champs libre dans le calme/dans le bruit.

Evaluation post-appareillage : gain prothétique en fonction de la dynamique résiduelle, évaluation de la restitution de la sonie, masking, tests de stéréoaudiométrie : pourcentage de mots reconnus en audiométrie vocale selon l'azimut de la source, le RSB (+5 à -5 en cocktail party), ainsi que le test de Hirsh.



Test de Hirsch



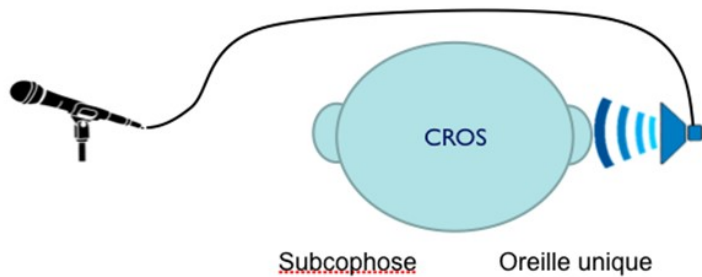
Lorsqu'on envoie un signal et un bruit sur le même haut parleur, les résultats pour un normoentendant sont plus ou moins les mêmes que pour un malentendant, en revanche, lorsqu'on sépare le signal et le bruit, le malentendant a des résultats de compréhension bien inférieurs au normoentendant.

Un normo-entendant arrive normalement à localiser une source sonore sur un angle moyen d'erreur de 5° à 15°, ce qui est un excellent résultat. Pour une surdité unilatérale, cette localisation est énormément dégradée.

La prise en charge de la surdité unilatérale ou bilatérale non symétrique a pour principe l'adaptation prothétique accompagnée d'une stimulation contralatérale ou bilatérale si on a une perte bilatérale.

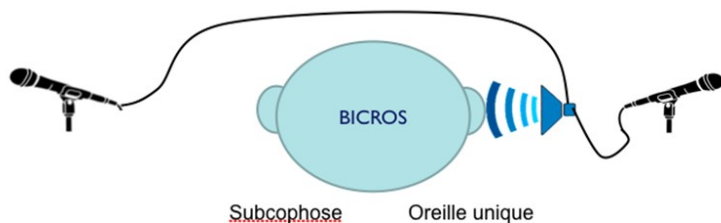
Les solutions possibles aujourd'hui sont :

• Le Cros :



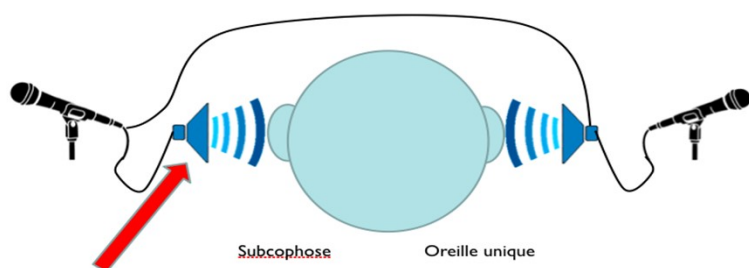
Source : Cours du Pr. Stephane GALLEGO, Université Claude Bernard Lyon 1.

• Le BiCros :



Source : Cours du Pr. Stephane GALLEGO, Université Claude Bernard Lyon 1.

• Le Cros-BiCros stéréo-acoustique (ou TriCros) :



Source : Cours du Pr. Stephane GALLEGO, Université Claude Bernard Lyon 1.

On sait aujourd'hui qu'il faut toujours chercher à stimuler coûte que coûte, même si la compréhension de cette oreille est dégradée, sauf si la stimulation de celle-ci a un effet délétère sur la compréhension en stimulation binaurale. Le principe du TriCros est de continuer à stimuler une oreille subcophotique tout en renvoyant le signal sur l'oreille controlatérale pour palier à ce problème :c'est donc un BiCros auquel on ajoute une stimulation ipsilatérale sur l'oreille subcophotique.

Les tests ont montré que la compréhension peut être significativement améliorée chez certains patients, en faisant toutefois attention à ce que la faible intelligibilité de la mauvaise oreille n'empiète pas sur la compréhension en situation binaurale. Si la stimulation de l'oreille subcophotique a un effet délétère sur la compréhension, il vaut mieux s'orienter alors sur un appareillage BiCros classique.

Palier aux problèmes de transfert transcrânien chez une surdité asymétrique

On dit aujourd'hui qu'un transfert transcranien (TTC) se produit à une intensité de 60 dB. Ce qui est vrai, mais uniquement avec un casque de type TDH39.

Lorsque l'on est face à une asymétrie supérieure à 60 dB, d'autres solutions existent. On observerait aux inserts et en audiométrie in situ un TTC respectivement de 72 et de 96 dB ! Des avancées technologiques qui permettent d'évaluer facilement des seuils auditifs chez des malentendants atteints de surdités de transmission bilatérales, ce qui est initialement très compliqué.

C'est également un avantage pour l'évaluation d'une perte asymétrique chez un enfant : en effet, l'assourdissement n'est pas toujours évident à expliquer en bas âge. Mais alors, comment se fait-il qu'on observe de telles différences entre les différents matériels utilisés alors que l'on teste à une même intensité?

La relation vient de la puissance délivrée par l'écouteur et de sa surface de maintien. Le casque, les inserts et les appareils auditifs perçoivent une puissance reçue respectivement de 100, 25 et 1,5 mW chacun. Or, on constate que plus la puissance reçue diminue, plus le TTC augmente. De plus, le casque prend appui aux abords de l'oreille contrairement aux inserts et appareils qui sont directement dans le conduit, un facteur de plus en faveur d'un TTC plus

	Puissance		TTC
	100 mW		60 dB
Casque TDH 39			
	25 mW		72 dB
Insert			
	1,5mW		96 dB
ACA			

Appareillage

Lorsque l'on passe d'une audition binaurale à une audition monaurale, on obtient :

- -3 à -6 dB en tonale champs libre (effet d'ombre de la tête)
- -6 à -10 dB en vocale champs libre
- Une vocale dans le bruit très dégradée
- Une spatialisation tronquée
- Une localisation spatiale difficile

Cette perte unilatérale est d'autant plus importante lorsqu'on y ajoute l'effet de masque de la tête qui atténue de façon importante les hautes fréquences. En ajoutant cet effet d'ombre à une surdité légère, on peut avoir un effet délétère équivalent à une perte de 50 dB SPL, ce qui rend une surdité légère sur une oreille unique non négligeable.

Les informations contenues dans cet article sont une synthèse de plusieurs conférences dispensées par Pr. Mathieu MARX, Pr. Bernard FRAYSSE, Pr. Stephane GALLEGRO et Dr. Nicolas GUEVARRA lors des 19e assises audioprothésistes à Nice.



« UN RÉSEAU FORT NE PEUT SE CONSTRUIRE QU'AVEC DES INDIVIDUS FORTS ! »

OFFRE EXCLUSIVE
1 AN D'ADHÉSION GRATUITE*

Les audioprothésistes

entendre
...et la vie recommence

www.entendre.com

ENTENDRE RECRUTE !

Des audioprothésistes à :

• AMBOISE	• ÉVREUX	• ROUEN (agglomération)
• BAR-LE-DUC	• FLERS	• ROYAN
• BERGERAC	• GOLBEY	• SAINT-VIT
• BESANÇON	• HYÈRES	• SAÛNE
• BOULOGNE-SUR-MER	• LAON	• SEDAN
• CAEN	• LORIENT	• SOISSONS
• CANNES	• METZ	• TOURRETES
• CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	• ORLÉANS	• VALLAURIS
• DIJON	• PEYMEINADE	• VERDUN
• ÉPERNAY	• PRIGONRIEUX	• VESOUL
• ÉPINAL	• RODEZ	

Des assistant(e)s à :

• BAR-LE-DUC	• VIRY-CHÂTILLON
--------------	------------------

Contactez-nous au
2Bis, Rue Francisco Ferrer - 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE - 01 30 07 17 87
recrutement@entendre.fr

*Valable pour les adhésions sur l'année 2017. Entendre RCSVersailles 481 855 419

NOUS PARTAGEONS LA MÊME PASSION !



VOTRE STAGE CHEZ PRODIGE ?

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE DE DÉCOUVRIR :
LES AIDES AUDITIVES,
LES SOLUTIONS AUDITIVES IMPLANTABLES
ET LE MATÉRIEL AUDIO ET ORL

Vous êtes sans conteste aujourd'hui des acteurs clef du marché de l'audition. C'est pourquoi nous sommes désireux de vous faire ressentir l'esprit et l'engagement de Bernafon au cœur de la technologie

avancée de nos aides auditives et de vous offrir ce que vous recherchez, de l'offre produits complète aux services et au savoir-faire de qualité de nos équipes. Partageons ensemble le chemin vers votre réussite !

**Votre séjour
pédagogique à
l'étranger :**

postulez au Summer Camp
pour une expérience
inédite !
fin août 2018

Votre installation :

les différentes marques
de notre groupe sont à
votre écoute pour vous
concocter une étude et
un accompagnement
sur-mesure

**Votre stage
chez Prodition ?**

Une opportunité unique
de découvrir : les aides
auditives, les solutions
auditives implantables
et le matériel
audio et ORL

Votre quotidien :

des produits, des
services, des garanties
et conditions adaptées
à vos attentes...
Démarrez votre vie
professionnelle
avec Oticon !

Oticon vous
accompagne
**tout au long
de votre vie
professionnelle :**
choisissez dès
votre installation
un **partenariat à
valeur ajoutée !**

Suivez toute l'actualité produit d'Oticon sur :



Oticon.fr



Page OticonFrance



Page OticonFrance

Nous contacter : **01 41 88 01 50**

oticon
PEOPLE FIRST

La référence en réglage d'aides auditives

**Votre stage
chez Prodition ?**

Une opportunité
unique de découvrir :
les aides auditives,
les solutions auditives
implantables et le
matériel audio et ORL

N°1 Satisfaction clients*

- . Gamme complète
- . Interlocuteur unique
- . Support après-vente

*Source : Résultats Audioscope,
décembre 2015

NEW



Viot™, Vidéo-otoscope
nouvelle génération

NEW



Callisto™ et caisson TBS10,
la mobilité redéfinie

NEW



Tinnometer MedRx,
système d'évaluation
révolutionnaire des
acouphènes

**FRAMATRIX
intégré**



Affinity™, système tout-en-un

SKS10, mesure sur les
implants à ancrage osseux



Interacoustics

Interacoustics FRANCE

3 allée des barbanniérs

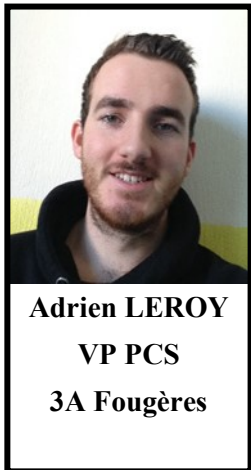
92635 Gennevilliers Cedex

Tel : 01 41 43 23 23

info@interacoustics.fr

Association

L'AVENIR PASSERA OBLIGATOIREMENT PAR NOUS : ÉTUDIANTS.



Adrien LEROY
VP PCS
3A Fougères

L'association de réparation des appareils auditifs fut créée il y a une quinzaine d'années par les étudiants en audioprothèse de l'école J.E.BERTIN de Fougères.

Elle a pour but de récupérer des appareils n'ayant plus d'utilité, de vérifier leur fonctionnement et d'envoyer ceux en bon état à l'association Audition Solidarité.

Lorsque des patients rendent des appareils défectueux, ou dont ils n'ont plus l'utilité, l'audioprothésiste peut alors faire un don matériel qu'il joindra au formulaire ci-contre ➔

Le matériel est alors réceptionné par l'école d'audioprothèse. Les étudiants vont suivre un protocole de test d'appareils afin de contrôler efficacement le bon fonctionnement de ces derniers.

Les étudiants s'investissent en dehors des heures de cours, pendant les heures de pause par exemple.

Après un nettoyage complet (coque, coude, intérieur, extérieur, tiroir-pile, aspiration des transducteurs etc...), les appareils sont connectés au logiciel correspondant puis réglés en mode test fabricant. Il seront ensuite passés en chaîne de mesure afin de tester :

- OSPL 90
- Gain max
- Distorsion harmonique
- Consommation de la pile



ASSOCIATION DE REPARATION
D'APPAREILS AUDITIFS
ECOLE D'AUDIOPROTHESE
JOSEPH E. BERTIN

Envoyer un Don matériel

Je souhaite aider l'Association de réparation d'appareil auditif en donnant du matériel.

Je remplis le fiche suivante :

Raison sociale :
Secteur d'activité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Email :

Dans mon colis, j'envoie :

- || Des appareils, accessoires et embouts auditifs donnés par mon patient.
- || Des appareils et accessoires auditifs neufs.
- || Du gros matériel (audiomètre, ordinateur, high-pro...).

Message :

J'envoie mon colis à l'adresse suivante : **ECOLE D'AUDIOPROTHESE J.E. BERTIN**
Parc d'activités de la Grande Marche
4 rue Claude Bourgelat – CS 80612
JAVENE
35306 FOUGERES Cedex

Merci !



Les appareils en dysfonctionnement seront également envoyés afin que l'association puisse récupérer les pièces détachées (microphone, écouteur...).

Le résultat du test est imprimé afin de faciliter le choix prothétique par les audioprothésistes.

Les jeunes enfants malentendants dans les pays en voie de développement pourront ainsi bénéficier d'un appareillage par le biais de l'association Audition Solidarité. Cette démarche permet également aux étudiants de se familiariser avec les appareils auditifs, les logiciels fabricants et la chaîne de mesure.

Des appareils sont également livrés aux étudiants de première année afin qu'ils puissent tester les appareils lors de leur stage en centre audioprothétique, tout en suivant le même protocole

Pour plus d'informations ,vous pouvez vous rendre sur le site de l'association :

asso-audioprothese-fougeres.doomby.com

Ou sur le site d'Audition Solidarité :

www.auditionsolidarite.org

N'hésitez pas à parler de cette action à vos maîtres de stage ou vos collègues audioprothésistes afin qu'un maximum d'appareils auditifs soient collectés et redistribués aux malentendants dans le besoin.



Audio 2000
L'EXPERTISE AUDITIVE

OSEZ UNE ENSEIGNE DYNAMIQUE ET INNOVANTE !

- Un réseau de plus de 250 centres
- La puissance d'un groupe : 1400 magasins Optic 2000 et Lissac
- Une centrale d'achat performante

AVEC AUDIO 2000, REJOIGNEZ L'EXPERTISE AUDITIVE !

Nous serons à vos côtés pour :

- Vos projets de centres exclusifs ou intégrés
- Un diagnostic personnalisé
- Vous accompagner dans vos démarches et votre développement

2 CAMPAGNES TV PAR AN ET DE NOMBREUSES OPÉRATIONS

Audio 2000
L'EXPERTISE AUDITIVE

Contact Yannick Joubert - Directeur Développement AUDIO 2000
au 06 17 35 17 65 / 01 41 23 76 41
ou par mail : yannick.joubert@audio2000.fr



**Perrine
MORVAN**
Secrétaire
3A Paris

Audition Solidarité

AuditionSolidarité en quelques mots :

AuditionSolidarité est une association qui partage, reçoit, échange, qui mélange humanité, solidarité, citoyenneté, le tout avec bonne humeur et à destination du plus grand nombre.

Cette association humanitaire et citoyenne existe depuis 9 ans maintenant.

C'est un projet humanitaire à grande échelle portant sur l'audition de manière générale, avec des actions de prévention aussi bien en France qu'à l'étranger, auprès de jeunes enfants que de personnes dans le besoin.

Les actions d'Audition Solidarité

L'association se concentre sur deux grands pôles d'actions.

La **prévention auditive** auprès des musiciens dans les différentes structures musicales de France est le premier champ d'action d'Audition Solidarité. Travailler dans un environnement, même agréable comme celui de la musique, peut provoquer des traumatismes sonores. C'est pourquoi la sensibilisation auprès des jeunes musiciens, comme auprès de leurs professeurs, est primordiale afin qu'ils apprennent à prendre soin de leurs oreilles. Ces séances sont encadrées par des intervenants spécialisés.



Le second champ d'action est porté sur des **missions humanitaires**, réalisées en France et à l'étranger. L'objectif de ces actions est d'appareiller les personnes les plus démunies à l'aide d'appareils recyclés et adaptés.

En France, les actions se déroulent soit à Paris, soit à Marseille. Les bénéficiaires sont donc les personnes sans domicile fixe ou ayant l'Aide Médicale d'Etat (AME). Trois missions sont organisées chaque année.

Les actions à l'étranger quand à elles se déroulent dans des écoles d'enfants sourds : l'objectif est aussi bien de former les enseignants que d'appareiller tous les enfants. Ces missions ont lieu deux fois par an.

Ce second champ d'action, effectué en France ou à l'étranger, est toujours encadré par une équipe pluridisciplinaire, à savoir : des ORL, des audioprothésistes, des orthophonistes et des fabricants d'embouts.



Le projet de la FNEA

La FNEA a à cœur de développer la prévention et d'en faire une de ses priorités lors du développement de ses projets.

Le fait de pouvoir participer à des missions avec AuditionSolidarité semblait pour nous être une véritable opportunité pour les étudiants.

En effet, ces missions humanitaires nous permettent de travailler en équipe, la pluridisciplinarité étant une partie importante de notre métier, d'aider des personnes dans le besoin, d'apprendre la solidarité et l'humanisme.

C'est pourquoi, la FNEA souhaite offrir la possibilité aux **étudiants de troisième année** de participer aux missions humanitaires réalisées à l'étranger, en partenariat avec AuditionSolidarité.



La FNEA s'engage à assurer le financement complet du voyage pour **deux étudiants** au maximum, afin qu'il n'y ait **aucun reste à charge** aussi bien pour l'étudiant que pour AuditionSolidarité.

Pour ce faire, des actions de récoltes seront menées tout au long de l'année par nos BDE, qui ont voté ce projet lors de notre dernière Assemblée Générale de Juin. Tous les bénéfices seront versés sur un second compte de la FNEA, dédié uniquement aux actions de prévention, citoyenneté et solidarité.

Nous remercions toute l'équipe d'AuditionSolidarité de nous avoir fait confiance pour la création de ce nouveau projet. Nous mettrons tout en œuvre afin de mener à bien ce projet, qui, nous l'espérons, verra bientôt le jour.

Pour que le monde puisse entendre



Aider ceux qui en ont besoin dans le monde entier

William F. Austin s'est lancé dans cette aventure il y a 50 ans avec le souhait de faire bouger les choses. Son souhait est désormais une réalité.

À ce jour, la fondation Starkey a donné près de 2 millions d'aides auditives à des personnes dans le besoin partout à travers le monde. La fondation met actuellement en place un réseau mondial de programmes communautaires de soins auditifs - et vous pouvez l'y aider.



OFFREZ LE CADEAU DE L'AUDITION !

Avec votre soutien, nous pourrions tenir notre engagement d'appareiller plus d'un million de personnes dans le besoin au cours de cette décennie et de continuer à développer des programmes communautaires durables de santé auditive dans le monde entier.

Faites un don
give.starkeyhearingfoundation.org
Rejoignez le mouvement



JNA

ASSOCIATION



Journée Nationale de l'Audition

SUR LA ROUTE
D'UNE EXCELLENTE
ADAPTATION



AURICAL

Pour votre installation by Otometrics, contacter nous
au 01 60 13 76 66 ou info-fr@notometrics.com

GN Otometrics, France. +33 1 60 13 76 66. info-fr@notometrics.com
GN Otometrics A/S, Headquarters. +45 45 75 55 55. info-dk@notometrics.com
www.otometrics.fr



otometrics

[QUOI DE PLUS FORT QUE DE PARTAGER
LES MÊMES VALEURS ?]



ÊTRE AUDIOPROTHÉSISTE CHEZ
AUDITION MUTUALISTE, C'EST :

Proposer le meilleur rapport
qualité, prix, service du marché.

Établir une communication
basée sur la transparence et
l'authenticité.

Conserver une relation d'accompagnement avec
votre patient.

Encourager les « bonnes pratiques »
professionnelles en centre.

Être pilote de la qualité au sein de votre centre.

RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES D'EMPLOI SUR AUDITION.MUTUALISTE.FR/RECRUTEMENT
SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @AUDIOMUTUALISTE

AUDITION MUTUALISTE
VOTRE AUDITION. NOTRE PRIORITÉ.



Ouverture de l'Institut de l'Audition à Paris



**Pauline
ROGER**
VP Formation
3A Cahors

C'est en plein cœur de Paris, dans le 12^{ème} arrondissement, que l'Institut de l'Audition verra le jour courant 2018.

En vue de créer un campus avant-gardiste dans le domaine des neurosciences, il se situera non loin de son homologue, l'Institut de la Vision.

Le bâtiment à l'allure moderne offrira 4500 m² afin d'accueillir d'une part la Fondation Agir pour l'Audition et la Fondation Voir et Entendre avec des espaces conçus pour recevoir le public. Mais aussi un laboratoire de recherches pour développer des stratégies innovantes pour faire progresser la recherche dans le domaine de la santé auditive.

Il sera alors l'institut de recherches interdisciplinaires dans les sciences de l'audition réunissant des scientifiques de plusieurs domaines comme la biophysique, la neurobiologie, les neurosciences informatiques ou encore la biologie moléculaire et cellulaire. En effet, il permettra de faire le lien entre recherche clinique et fondamentale et ainsi fédérer les différentes expertises.

Les travaux porteront sur la compréhension du traitement du signal auditif et son intégration multi-sensorielle au niveau cérébral.

L'équipe de cliniciens et de scientifiques de l'Institut sera dirigée par le Pr Christine PETIT, directrice du Collège de France.

L'Institut de l'Audition aspire à une dimension mondiale avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux dont les hôpitaux de la Pitié Salpêtrière et Necker, mais aussi les universités de Pretoria en Afrique du Sud ou encore au Danemark et aux Etats-Unis.

Les audioprothésistes auront aussi leur rôle à jouer dans ce projet. Assurément, ils agissent au quotidien dans la prise en charge de la surdité et collectent des données qui permettraient de définir des cohortes pertinentes en fonction des projets de recherche.



Inscrivez Acuitis dans votre parcours

Les 5 bonnes raisons pour rejoindre ACUITIS :

9

- **Partager** une aventure professionnelle **unique** dans une **entreprise internationale et innovante** en pleine expansion
- Travailler avec des professionnels aguerris au service de la **création et de l'innovation**
- Evoluer en continu grâce à notre **Ecole de Formation agréée**
- Un **accompagnement clé en main** :
le **partenaire idéal pour devenir un véritable entrepreneur**
- **Vivre l'expérience Acuitis et construire ensemble votre avenir**

Contacts :



Sandra Berrebi, Directrice des Métiers :
sandra.berrebi@acuitis.com - +33 (06) 62 09 26 63

Thierry Ouziel, Directeur Réseau Succursales :
thierry.ouziel@acuitis.com - +33 (06) 62 08 51 92

Marcel Cézar, Directeur de la Franchise :
marcel.cezar@acuitis.com - +33 (06) 78 45 83 70

acuitis.com



Phonak à vos côtés...

Stages étudiants
Formations
Universités d'été
Aide à l'installation
Innovations
Produits
...et bien d'autres services !

Pour tous vos projets et vos demandes,
n'hésitez pas à contacter Elise Neyron
Elise.Neyron@phonak.com

Journée Mondiale des Sourds



**Hélène
CUPILLARD
VP PCS
3A Bordeaux**

A l'occasion de la Journée Mondiale des Sourds, zoom sur le club de natation

le BEC et sur un de leurs nageurs Alexandre

La Journée Mondiale des Sourds est une manifestation qui se produit chaque année pendant la dernière semaine du mois de septembre. De nombreux événements sont organisés dans les villes de France et du monde pour mettre en valeur la culture sourde, la Langue des Signes ainsi que l'intégration de la population sourde. A cette occasion nous vous proposons de découvrir le club de natation le BEC ainsi qu'un de leur nageur vedette, Alexandre Haibach, sourd profond.

Le Bordeaux Etudiants Club (BEC) section natation se trouve à Pessac sur le campus universitaire X. Ce club fondé à l'origine par des étudiants, est ouvert à tous les publics. Aujourd'hui, il compte 530 adhérents dont 230 enfants, répartis dans des cours Loisirs ou Masters (Professionnels). Je suis reçue aujourd'hui par le président du club Mr Christian PIERRAT, entraîneur du groupe adultes - loisirs pendant 20 ans au BEC.

Mr PIERRAT m'explique que le club possède le label "valides handicapés pour une pratique sportive partagée", délivré par le Comité Régional Olympique Sportif et Français. Il stipule que le BEC est en capacité de recevoir des personnes handicapées, et que les éducateurs adaptent leurs pratiques à leurs besoins. D'autant qu'il y a une tradition dans le club de recevoir ce public car Mr VIVENSANG, professeur au CREPS Aquitaine spécialiste de la natation avec les handicapés, transmet son expérience aux futurs entraîneurs et éducateurs.

Parmi ce public, Le BEC entraîne des nageurs sourds ou malentendants. en effet, lorsque les personnes malentendantes appareillées laissent leur AA au vestiaire, il leur devient difficile de comprendre les consignes de l'entraîneur une fois dans l'eau

Nicolas SERENO, entraîneur au BEC, m'explique que pour palier à ces difficultés de communication, les entraîneurs ont à disposition un tableau en face de la ligne d'eau sur lequel ils écrivent les consignes de l'entraînement. Il fait également en sorte de se placer bien en face du nageur pour faciliter la lecture labiale. La lecture labiale consiste à identifier les sons émis par l'observation des

mouvements de la bouche. Il y ajoute des gestes en complément. Il n'utilise ni la Langue des Signes, ni le Langage Parlé Complété.

Petit point sur la Langue des Signes :

La langue des signes est "une langue visuelle utilisée par les sourds pour communiquer. Elle est constituée de 5 paramètres : la position des doigts et de la main, leurs mouvements, l'emplacement et les expressions du visage. Elle comporte également une syntaxe (lieu, personnage, action) ainsi qu'une grammaire.



Figure 1- Les nombres en LSF

Chaque pays possède sa propre Langue des Signes. Elle n'est donc pas universelle, mais des malentendants de différents pays peuvent communiquer facilement entre eux après un temps d'adaptation.

Par exemple : La LSF pour Langue des Signes Française, BSL pour British Sign Language, ASL pour American Sign Language.

Elle est également utilisée par des professionnels en contact avec les sourds : orthophonistes, enseignants, interprètes. Elle peut être utile aux personnes devenues sourdes, et également à tous les métiers ou situations pour lesquels la communication orale est impossible : plongeur, ouvrier, etc..."

La langue des signes est reconnue depuis 2005 comme une langue à part entière (première approche d'une langue des signes au XVI siècle). En 2008, la LSF devient une option pour le Bac comme n'importe quelle autre langue. En 2010, le

Association

CAPES de LSF est créé.

Quant à lui, le Langage Parlé Complété (LPC) est “un code gestuel qui permet de transmettre et de recevoir au mieux la langue parlée. Le LPC repose sur la lecture labiale, et permet par des gestes de distinguer les sons dont les images labiales sont identiques. Le LPC est un appui pour le développement de l'oralisation.”

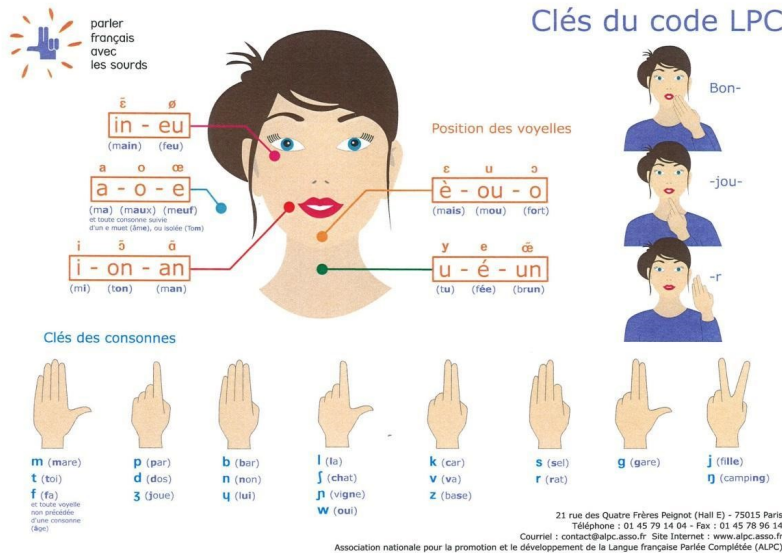


Figure 2- Schéma du LPC

La formation d'entraîneur contient un enseignement sur le handicap qui aborde les pathologies, les handicaps de façon large et générale. Les outils de communication avec un public sourd ou malentendant ne font pas partie de la formation.

Nicolas SERENO entraîne le groupe compétition des Masters du BEC qui va concourir à tous les championnats de France, d'Europe et du Monde.

Dans le groupe, Alexandre, 34 ans, est sourd profond. Je vous propose, grâce à son témoignage, de découvrir son parcours.



Figure 3 :
Alexandre Haibach



Figure 4- Alexandre (au centre) entouré de ses partenaires

Portrait d'Alexandre :

Quel est ton parcours scolaire ?

En 2001, j'ai eu le Bac STL (Sciences et Techniques de Laboratoire) au lycée Alfred Kastler de Talence. Puis j'ai obtenu le DUT Mesures Physique à Bordeaux 1 en 2003 et, ensuite la Licence Physique & Applications en 2005.

Quel est ton métier ?

Depuis 2006, je suis Technicien Supérieur en simulation dans un centre de recherche scientifique et technique.

Comment as-tu passé ton permis de conduire ?

Il y a une auto-école spécialisée pour les sourds à Bordeaux. L'institutrice utilise la LSF lors des cours théoriques et pratiques, ce qui a grandement aidé pour l'obtention du permis. Lors des examens, il y avait une interprète pour le code.

Comment communique-tu avec les entendants ?

Je lis sur les lèvres, il faut qu'ils articulent bien sinon c'est compliqué. Je leur parle comme une personne normale tout en essayant de mimer certains mots durs à prononcer mais si on a du mal à nous comprendre, on utilise l'écriture (papier, sms, mail, etc...).

Comment communique-tu avec les sourds ?

En langage des signes (LSF) pour certains et en langage parlé complété (LPC) pour d'autres.

Comment as-tu appris ces méthodes de communication (LSF, lecture labiale, etc...) ?

Une orthophoniste m'a appris à lire sur les lèvres et à parler. Elle m'a aussi appris le LPC. Mais pour la LSF, j'ai seulement appris avec des amis.

Quels sports as-tu pratiqués en club ?

Jeune, j'ai fait du karaté pendant 8 ans puis j'ai arrêté, par lassitude et manque de motivation. Depuis quelques années, en plus de nager, je fais du vélo, footing et musculation.

Depuis combien d'années fais-tu de la natation ? Et depuis quand au club du BEC ?

Je savais déjà nager avant de marcher ! Mais ce n'est qu'à 12 ans que j'ai commencé la natation dans une association de secourisme à raison d'une petite séance par semaine. J'ai rejoint le Bordeaux Etudiants Club à 17 ans en 2001 et j'y suis toujours !

Qu'est-ce que tu aimes dans le club du BEC ?

L'ambiance, la camaraderie, on est comme une famille : on s'entraîne ensemble, on se surpasse ensemble, on s'encourage aux compétitions.

Comment comprends-tu les consignes de l'entraîneur ?

Souvent il écrit la séance sur un tableau blanc. Mais quand il n'a pas de tableau blanc ou quand il veut faire vite, il improvise avec ses mains pour indiquer le nombre de distances à faire ainsi que la nage et ce qu'il attend qu'on fasse.

Raconte-moi ton parcours de nageur.

Arrivé au BEC, j'ai commencé les entraînements en groupe loisirs. Au départ, débutant que j'étais, j'étais loin derrière les autres nageurs et même en retard car je demandais souvent à l'entraîneur de répéter ce qu'on devait faire. Il n'y avait pas de tableau à l'époque et il fallait que je m'adapte, que je communique avec lui et les autres nageurs pour m'intégrer. Petit à petit, j'accumule de l'expérience, j'apprends. En l'espace de 3 ans, je gravis les échelons et, au

final, je me suis retrouvé involontairement (rires) devant les autres nageurs, n'ayant plus besoin de demander souvent à l'entraîneur de répéter car il s'est aussi adapté à mon handicap. Conscient que je pouvais nager plus vite, j'avais insisté pour faire une compétition afin de me tester et, malgré quelques défauts, j'avais fait des chronos pas trop mal par rapport à mon niveau et à mon handicap. L'année suivante, on m'a mis dans le groupe compétition et le niveau ainsi que les entraînements n'avaient rien à voir avec ceux des loisirs : de 3 séances d'une heure par semaine, je suis passé à 5 séances de 2 heures par semaine ! Et depuis, je suis actuellement à ma 15^{ème} saison de compétition. En 2007, j'ai appris l'existence des Deaflympics (Jeux Olympiques pour les sourds et malentendants) et le BEC, à travers les entraînements et compétitions, m'a aidé à me qualifier aux Deaflympics de Taïwan 2009 et de Sofia 2013.

A quelles compétitions de natation participes-tu ?

Généralement, des compétitions départementales, régionales et nationales avec les maîtres et Handisport. Après y a aussi les championnats d'Europe et du Monde avec les maîtres et les Deaflympics avec Handisport. Je fais aussi des compétitions en eau libre sur des distances de 1,5 à 10 km.

Quelles sont tes plus belles victoires en natation ?

Il y en a beaucoup mais je pense que la plus importante de toutes remonte aux championnats de France Handisport Hiver en 2009 qui se sont déroulés à la piscine où je m'entraîne avec le BEC. J'y avais réalisé un carton plein : 5 courses, 5 victoires, 5 records personnels et de France des sourds battus et, cerise sur le gâteau, ma première sélection pour les Deaflympics de Taïwan 2009. Après, ces belles victoires ne sont pas forcément celles où je gagne devant les autres nageurs mais celles où j'améliore mes records personnels.

As-tu des conseils à donner à des sourds, malentendants qui aimeraient prendre des cours de natation mais qui hésitent ?

Oui : il ne faut pas hésiter à s'y lancer ! Nager fait du bien au corps. Ce n'est pas grave s'ils ne savent pas nager : personne ne sait nager avant de commencer ! Et il ne faut pas avoir peur de solliciter un maître-nageur, il est le mieux placé pour vous accompagner et vous conseiller aux cours de natation.

Association

As-tu des conseils à donner à des sourds, malentendants qui aimeraient prendre des cours de natation mais qui hésitent ?

Oui : il ne faut pas hésiter à s'y lancer ! Nager fait du bien au corps. Ce n'est pas grave s'ils ne savent pas nager : personne ne sait nager avant de commencer ! Et il ne faut pas avoir peur de solliciter un maître-nageur, il est le mieux placé pour vous accompagner et vous conseiller aux cours de natation. Palmarès d'Alexandre :

- 28 fois champion de France Handisport
- Détenteur de 17 records de France des sourds
- 2 sélections aux Deaflympics 2009 et 2013 (meilleur résultat : 9^{ème} au 400m Nage Libre en 2013)
- 6 médailles aux championnats de France des Maîtres
- Participation à 2 championnats du Monde des Maîtres (2010-2012) et 1 championnat d'Europe des Maîtres (2015)



- Une formation d'accueil reconnue
- Un perfectionnement continu sur les nouvelles technologies
- Une assistante administrative et commerciale dans chaque centre
- L'appui de services supports



- Un réseau de plus de 480 centres en France et 10 en Belgique
- L'innovation au cœur de la stratégie : Connect+360, forfait Audika, etc.
- Des produits toujours plus performants et connectés



- Un comité scientifique de haut niveau
- Des perspectives de carrière adaptées à chacun (Audika Kids, pôles d'expertise sur les intras, les acouphènes, etc.)
- Une relation médicale active



- L'esprit d'équipe
- Le sens du client
- L'innovation

DEVEZ AUDIOPROTHÉSISTE MOBILE

- Une expérience unique et formatrice
- Un développement rapide de vos compétences
- Une mobilité déterminée à l'avance
- Frais de déplacement et d'hébergement 100 % pris en charge

RESTONS CONNECTÉS

Contactez dès aujourd'hui
**Lorraine de La Morinerie et
Ghislaine Charles**
au 01 53 53 89 61 ou sur
lorraine@audika.com



SI VOUS ÊTES AUDIOPROTHÉSISTE INSTALLÉ

En choisissant de céder votre affaire à Audika et de poursuivre votre parcours professionnel avec nous, vous bénéficiez d'atouts supplémentaires :

Un prix de cession particulièrement attractif aujourd'hui • Une taxation sur les plus-values de cession de valeurs mobilières encore favorable • Un capital immédiatement disponible pour réaliser vos projets • L'exercice de votre métier sans les soucis liés à la gestion de votre centre • Un avenir sécurisé.

CONTACTEZ-NOUS EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ AU 01 44 17 82 25



www.audika.com

Futurs Audioprothésistes, vous avez le goût du challenge ?

Krys Audition, c'est :

- + de 50 projets de création avec l'opportunité de devenir Co-actionnaire, avec ou sans apport,
- la puissance de KRYG GROUP et des synergies entre Krys Optique et Krys Audition,
- une image forte de notre marque et un savoir-faire éprouvé dans un contexte de coopérative,
- les cotisations les plus basses du marché, des conditions d'achat optimisées,
- une indépendance totale dans le choix des fournisseurs, une offre de produits et services claire et attractive pour les clients,
- une ambiance de travail stimulante et conviviale.

Rejoignez l'aventure !

Nous recherchons des partenaires et/ou associés dans plusieurs régions de France :

Provence, Languedoc, Rhône-Alpes,
Centre-Auvergne, Bretagne,
Pays de Loire, Manche, Normandie,
Picardie, Champagne-Ardenne,
Alsace-Lorraine.

Contactez Alann Le Cam
au 06 72 60 85 62 ou

recrutementkrysaudition@krys-group.com





**Pauline
ROGER**
VP Formation
3A Cahors

L'oreille blanche®

Zoom sur une association en quête de médiatisation pour la cause des malentendants.

L'oreille blanche®, insigne pour s'entendre, se présente sous la forme d'un pin's d'environ 2 cm. Elle est l'homologue de la canne blanche pour les malvoyants.

L'objectif est de rendre visible un handicap sensoriel invisible. L'idée n'est pas pour autant de stigmatiser les malentendants, mais d'offrir la possibilité à ceux qui le souhaitent de porter cet insigne pour prévenir leurs interlocuteurs de leur déficience auditive.

Le but est d'améliorer la communication avec les porteurs de l'oreille blanche® et de sensibiliser le grand public à parler bien en face, articuler et élever la voix si nécessaire.

Elle a été créée par Jean-Pierre MONTAUFIER, qui connaît bien le quotidien des malentendants et l'isolement

social que la surdité peut engendrer, son épouse étant malentendante depuis plus de 20 ans.

Il a dessiné cette petite oreille blanche il y a presque trois ans.

Son souhait est de distribuer gratuitement l'oreille blanche® à toute personne qui souhaiterait se la procurer.

La diffusion et la distribution se fait, entre autres, par les Lions Club de France. L'oreille blanche® est également exportée à l'étranger, notamment en Suisse, au Maroc et au Canada. De plus, en Belgique, une médiatisation toute particulière va être offerte à l'oreille blanche® via un clip TV interprété par des acteurs belges qui sera diffusé sur les chaînes nationales. En France, quelques personnalités se sont associées à l'oreille blanche® telles que Charles Aznavour.

Nous remercions M. MONTAUFIER d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site Internet : www.oreilleblanche.fr

